



COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Exercer son leadership pour dynamiser l'industrie laitière canadienne et en faire profiter l'ensemble de la population canadienne.

TABLE DES MATIÈRES



03	<u>VALEURS</u>
04	<u>PRINCIPES DIRECTEURS</u>
05	<u>MANDAT</u>
06	<u>MESSAGE DU CONSEIL</u>
08	<u>BILAN DU CHEF DE LA DIRECTION</u>
10	<u>L'INDUSTRIE LAITIÈRE AU CANADA</u>
15	<u>GOVERNANCE</u>
22	<u>ACTIVITÉS</u>
30	<u>PROGRAMMES</u>
36	<u>RENDEMENT ET OBJECTIFS</u>
53	<u>REVUE FINANCIÈRE</u>

COMMUNIQUER AVEC NOUS

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Édifice 55, promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2

Téléphone : 613-792-2000
Sans frais : 1-866-366-0676
Courriel : cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30 (HE) du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Notre rapport annuel n'est accessible qu'en version numérique. Tout au long du document, vous trouverez des liens vers des pages Web où vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur certains sujets.





Valeurs

Excellence

Nous visons l'excellence par la rigueur et l'amélioration continue.

Intendance

Nous accompagnons un secteur laitier compétent régi par la gestion de l'offre dans l'atteinte d'un succès durable.

Intégrité

Nous maintenons les normes éthiques les plus rigoureuses dans toutes nos activités et décisions.

Respect

Nous faisons preuve d'ouverture et nous envisageons différents points de vue.





Principes directeurs

Collaboration

Nous privilégions le dialogue et le partenariat pour atteindre nos buts communs, résoudre conjointement les problèmes et stimuler l'innovation.

Transparence

Nous valorisons la diffusion ouverte et claire des renseignements, des directives et des décisions, dans le respect de la confidentialité.

Durabilité

Nous orientons nos décisions et nos actions de manière à soutenir la durabilité à long terme de l'industrie laitière.

Objectivité

Nous visons des décisions et recommandations fondées sur des données probantes.



MANDAT

En vertu de la Loi sur la Commission canadienne du lait, les objectifs législatifs de la CCL sont les suivants :

- Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement, et;
- Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.



Respect des normes de salubrité pour les produits laitiers, des normes de bien-être animal et des normes de composition du lait parmi les plus rigoureuses au monde.



MESSAGE DU CONSEIL



En repensant à l'année laitière 2024-2025, le conseil d'administration de la Commission canadienne du lait (CCL) est fier d'avoir servi une industrie laitière résiliente et tournée vers l'avenir. Cette année nous a rappelé à quel point l'unité nationale est indispensable à notre secteur. La force de l'industrie laitière canadienne repose sur la capacité des provinces, des régions et des parties prenantes de travailler ensemble. Dans un pays aussi vaste et diversifié que le nôtre, l'unité n'est pas une simple valeur, c'est une nécessité.



Cette solidarité essentielle nous permet de réagir avec cohésion aux changements, d'innover avec intention et de nous assurer que la gestion de l'offre répond aux besoins de la population canadienne. D'un océan à l'autre, les producteurs, les transformateurs et les partenaires ont démontré que la collaboration, au-delà des administrations, des perspectives et des priorités, nous rend plus forts et innovants, et mieux préparés à relever les défis. Cette unité n'est pas synonyme d'uniformité; elle représente plutôt un engagement collectif envers un secteur laitier durable, équitable et prospère.

Nous demeurons profondément engagés à créer un milieu constructif et inclusif, où le dialogue, la résolution collective des problèmes et la compréhension mutuelle sont au cœur des progrès. Quand l'unité nationale est ancrée dans le respect mutuel et une vision commune, elle nous donne les moyens de relever les défis et de saisir les occasions à toutes les étapes de la chaîne de valeur laitière.

En 2024, la CCL a continué d'encourager la réflexion de l'industrie sur l'utilisation durable de tous les composants du lait, avec un accent renouvelé sur l'innovation et sur une croissance équilibrée. En administrant des programmes au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'industrie, nous avons contribué à favoriser le développement commercial et les investissements. Ces projets sont essentiels pour garantir que le secteur laitier canadien demeure concurrentiel, durable et adapté aux besoins des gens.

Pour ce qui est de l'avenir, nous nous engageons à moderniser les outils et politiques de la gestion de l'offre. Nous continuerons à prendre des décisions éclairées à partir de données concrètes, tout en soutenant les initiatives de partage national et les efforts de modernisation réglementaire qui reflètent les réalités du marché actuel et le potentiel de demain.

En interne, la CCL a poursuivi l'amélioration de sa planification stratégique, avec comme objectif de mener toutes ses activités avec intention, intégrité et un profond dévouement envers les personnes qu'elle sert, de la ferme à la table.

Nous savons aussi à quel point la transparence et la responsabilisation sont importantes. En octobre 2024, nous avons procédé à notre examen annuel des prix du lait à la ferme, qui assure aux producteurs laitiers canadiens efficaces un juste retour de leur travail et de leurs investissements.

Notre équipe a communiqué clairement la démarche et rendu les données accessibles au public, consolidant ainsi notre promesse d'ouverture et de confiance.

L'industrie laitière canadienne évolue sans cesse, et nous devons en faire autant. Le dévouement de notre équipe et la force de nos partenariats partout au pays nous inspirent grandement en tant que membres du conseil. La CCL persévère dans sa mission de soutenir un secteur laitier uni, innovant et durable, qui fait honneur aux valeurs de la population canadienne et qui nous enrichit collectivement.

Cordialement,



Benoit Basillais
Chef de la direction



Jennifer Hayes
Présidente



Shikha Jain
Commissaire



BILAN DU CHEF DE LA DIRECTION



En cette fin d'année laitière 2024-2025, je pense à notre travail assidu et à tous les efforts déployés par la Commission canadienne du lait (CCL) pour soutenir l'industrie laitière canadienne. Comme chef de la direction, j'ai été témoin jour après jour de la force et de l'adaptabilité de notre organisation et du milieu laitier, malgré un environnement en pleine transformation.



Je tiens à saluer le dévouement et l'adaptabilité des membres du personnel de la CCL. Leur capacité à intervenir au sein d'une industrie en évolution rapide, en dépit des pressions mondiales et des réalités nationales, est une véritable source d'inspiration. Leur créativité et leur résilience nous ont permis de trouver des solutions novatrices à des questions complexes, tout en restant fidèles à notre mandat.

L'année dernière, nous avons adopté cet esprit d'unité en repensant nos façons de travailler. Remplacer la planification traditionnelle par une approche stratégique plus agile et inclusive nous a permis de coordonner plus efficacement nos ressources en fonction des besoins changeants de l'industrie et de rendre nos programmes, politiques et services à la fois pertinents et tournés vers l'avenir. Nous avons exploré des façons de collaborer avec l'industrie sur la durabilité et la résilience du secteur laitier, de moderniser nos outils et pratiques pour optimiser le système de gestion de l'offre, d'améliorer l'efficacité organisationnelle en révisant notre structure de gouvernance, et de fournir à notre personnel les outils nécessaires pour contribuer aux objectifs de la CCL, dans un milieu de travail convivial et productif.

Les efforts remarquables de toute l'équipe ont porté leurs fruits dans notre plan stratégique de 2024-2025, qui présentait des objectifs clairs et des indicateurs de rendement en adéquation avec les besoins de l'ensemble du secteur (consultez les détails à la page 36).

Nous avons aussi continué de renforcer notre culture organisationnelle. Notre première assemblée du personnel (en mai 2024) a connu un tel succès que nous en avons organisé deux autres en 2024-2025. Au-delà de simples réunions, ces rencontres nous rassemblent, nous font réfléchir, et nous mobilisent autour de nos valeurs d'inclusivité, de respect et d'excellence. Nous avons abordé des questions importantes pour l'organisation, notamment la nouvelle Orientation du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant la présence prescrite au lieu de travail (qui exige des employés et des cadres qu'ils soient sur place au moins 60 % et 80 % du temps, respectivement), ainsi que la santé mentale, l'analyse comparative entre les sexes, et les possibilités et limites de l'intelligence artificielle. La CCL continue à évoluer pour le bien de l'ensemble de la population canadienne et tient à instaurer un milieu professionnel où chaque voix est entendue et valorisée.

Au cours de la dernière année, nous avons aussi mis l'accent sur l'engagement du public et la transparence. Grâce à notre présence croissante sur les médias sociaux, nous avons précisé le rôle de la CCL et les principes de la gestion de l'offre, tout en ouvrant de nouvelles voies de dialogue avec le public. Nous vous invitons à nous suivre sur Instagram (@ccl_lait) et sur Bluesky (@ccllait.bsky.social) pour vous informer et échanger avec nous.

L'industrie laitière est un élément clé de l'économie agricole au Canada et une fierté nationale. Nous continuerons de travailler étroitement avec les producteurs, les transformateurs et les parties prenantes partout au pays pour encourager l'innovation, la durabilité et la croissance.

Je suis fier du travail accompli et j'envisage nos prochains projets avec enthousiasme. Notre collaboration et notre unité nous permettront de forger un avenir fort, durable et inclusif pour le secteur laitier canadien.

Cordialement,



Benoit Basillais
Chef de la direction





L'INDUSTRIE LAITIÈRE AU CANADA

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État créée en 1966 dont le mandat est de coordonner les politiques laitières fédérales et provinciales et de créer des mécanismes de contrôle de la production destinés à stabiliser les revenus et à prévenir les surplus coûteux. Elle est essentielle à l'équilibre et au développement du secteur laitier au Canada.

C'est le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qui prend la plupart des décisions concernant les politiques laitières. L'industrie fonctionne selon un système de gestion de l'offre qui repose sur la planification de la production intérieure par rapport à la demande, sur des mécanismes d'établissement des prix et sur le contrôle des importations. Elle suit l'année laitière, qui s'échelonne du 1er août au 31 juillet. En comparant les rentrées de fonds, l'industrie laitière se classe au troisième rang du secteur agricole canadien, juste après les viandes rouges et les céréales et oléagineux.

Le lait et les produits laitiers canadiens sont reconnus pour leur grande diversité, leur innocuité et leur qualité supérieure. Les normes rigoureuses instaurées dans les usines de transformation et les fermes, et l'engagement fort envers le bien-être des animaux et la durabilité environnementale rehaussent cette renommée internationale.



Production laitière

L'industrie laitière a contribué de façon importante à l'économie canadienne pendant l'année civile 2024. Elle a généré des recettes agricoles de 8,88 milliards de dollars¹.

***Au Canada, la production laitière s'exprime en kilogrammes de matière grasse.**

¹Les recettes agricoles dans le secteur laitier comprennent généralement les revenus de la vente directe de lait, de crème et d'autres produits laitiers par les fermes. Elles peuvent aussi inclure les paiements versés par les offices de mise en marché et les programmes d'aide gouvernementaux, et les revenus provenant de la vente de vaches lorsque cela est pertinent à la production laitière.

Fermes au Canada²

Au total, 9 256 fermes sont établies au pays, et l'industrie compte environ 16 665 opérateurs et 28 830 personnes salariées³.

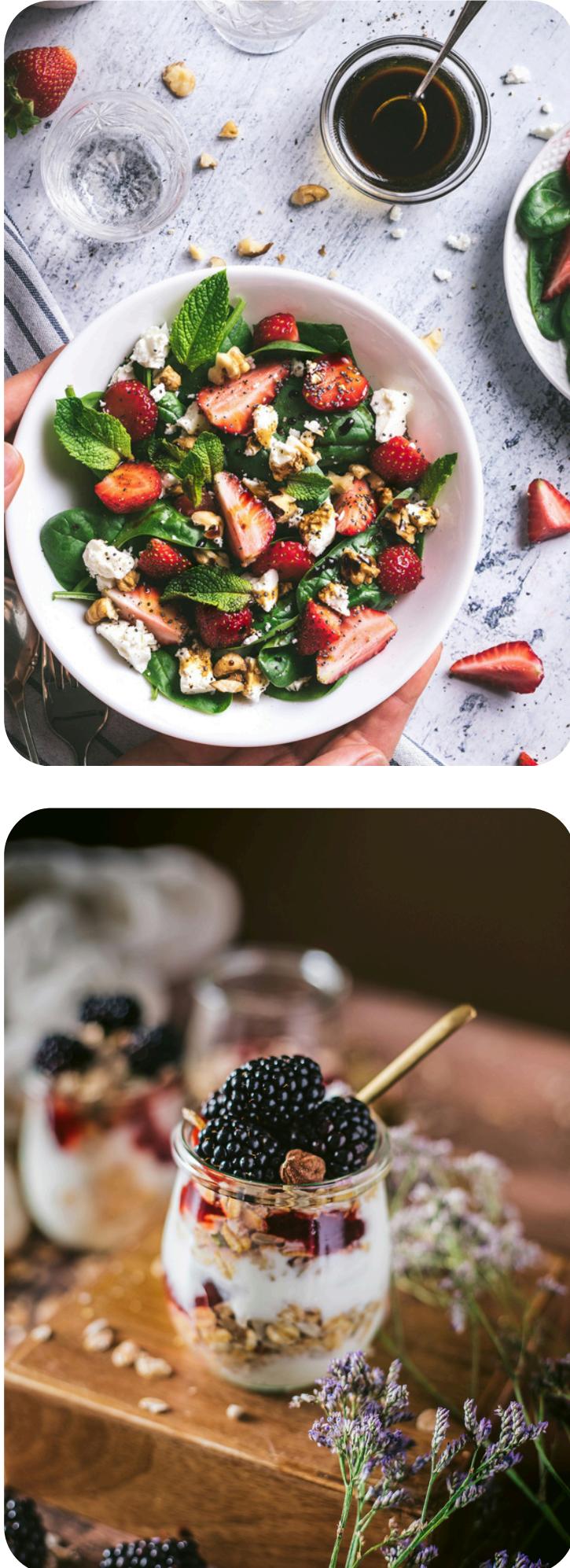
Vaches laitières

Leur nombre s'élève à 1,375 million⁴, avec une moyenne de 148 vaches par ferme.

Production annuelle

La production totalise 45 934 kilogrammes de matière grasse (MG)* par ferme par année (pour un total de 425,17 millions de kg de MG à l'échelle nationale), un résultat plus élevé que durant l'année laitière 2023-2024.

^{2,3,4}Aperçu de l'industrie laitière (Centre canadien d'information laitière)



Production annuelle

(En millions de kg de MG)

Province	2023-2024	2024-2025	Écart
Terre-Neuve-et-Labrador	1,94	2,10	8,3 %
Île-du-Prince-Édouard	5,46	5,52	1,1 %
Nouvelle-Écosse	8,96	9,28	3,6 %
Nouveau-Brunswick	7,05	7,28	3,3 %
Québec	152,81	156,90	2,7 %
Ontario	133,31	135,46	1,6 %
Manitoba	17,72	18,73	5,7 %
Saskatchewan	12,54	13,42	7,0 %
Alberta	36,05	38,27	6,1 %
Colombie-Britannique	36,33	38,21	5,2 %
TOTAL	412,17	425,17	3,2 %

Transformation du lait

La population canadienne a accès à une panoplie de produits laitiers novateurs et de qualité. Les transformateurs d'ici travaillent continuellement à rehausser leurs produits et à en introduire de nouveaux sur le marché. Le Canada est reconnu partout dans le monde pour la qualité de ses produits laitiers.

En 2024-2025, l'industrie de la transformation laitière a généré 19,3 milliards de dollars en produits, soit 11,5 % de toutes les ventes de produits transformés dans le secteur agroalimentaire.

Consommation de produits laitiers

L'industrie laitière canadienne est reconnue pour ses normes de contrôle élevées. Les intervenants travaillent ensemble pour que la population canadienne ait accès à des produits laitiers sûrs et de qualité.

La consommation de produits laitiers couvre l'ensemble du marché canadien, dont le commerce au détail, la restauration (hôtels, restaurants et services alimentaires en établissement) et le secteur de la surtransformation. Dans la dernière année laitière, les gens ont consommé davantage de produits laitiers de toutes catégories, les taux annuels de consommation ayant augmenté entre 0,9 % (pour le yogourt) et 3,3 % (pour le fromage), en grande partie en raison de la croissance démographique. Les besoins totaux en matière grasse se sont accrus de 3,4 %; ils ont été comblés à 94 % par la production intérieure de lait et les stocks de beurre, et à 6 % par les importations (sur la base de la matière grasse).

Ventes au détail

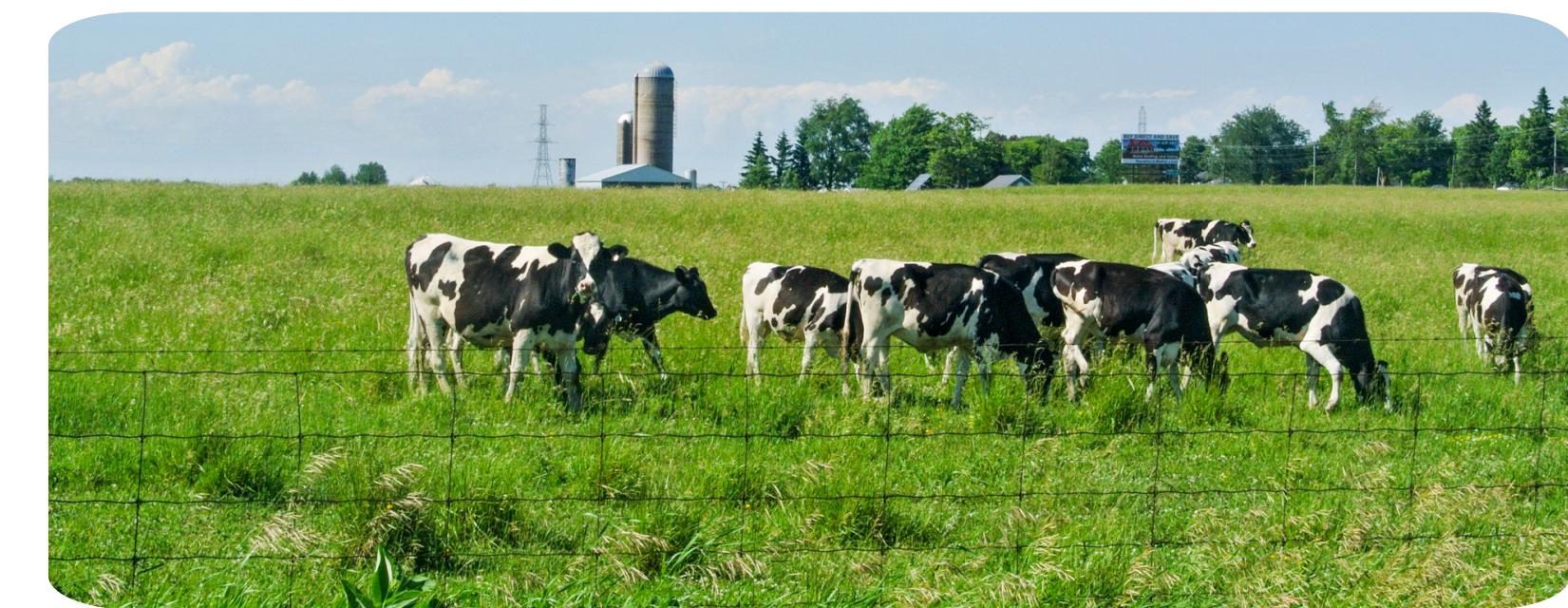
En 2024-2025, la vente au détail de produits laitiers a augmenté dans la plupart des catégories, comparativement à l'an dernier. Dans les commerces au détail, comme les épiceries et les supermarchés, les ventes de lait de consommation, de crème de table, de yogourt, de crème glacée, de fromage et de beurre ont augmenté de 0,1 %, de 1,2 %, de 6,5 %, de 4,0 %, de 3,2 % et de 4,9 %, respectivement. Notons que la vente au détail ne représente qu'un segment du marché des produits laitiers, qui comprend aussi les secteurs de la restauration et de la surtransformation.

En ce qui a trait aux prix, les produits laitiers restent très concurrentiels compte tenu de l'environnement inflationniste actuel. En juillet 2025, l'indice des prix à la consommation (IPC) des produits laitiers a augmenté de 1,8 %, tandis que celui de la totalité des produits alimentaires a bondi de 2,7 %. De plus, l'IPC du beurre a baissé de 0,1 % en juillet 2024.

Pour en savoir plus sur l'industrie laitière (la production, la répartition par province, le nombre de fermes et de vaches, la transformation et la consommation de produits laitiers), consultez le site Web du [Centre canadien d'information laitière](#). Chaque mois, la CCL publie aussi sur son site Web une [mise à jour sur les marchés](#) pour faire état des besoins totaux, de la consommation par produit, des importations, du quota total, de la production et des stocks de beurre.

Industrie

- Au total, l'industrie compte 549 usines de transformation laitière (2024)⁵.
- Elle emploie environ 28 830 personnes (2024)⁶.



^{5, 6} : [Aperçu de l'industrie laitière \(Centre canadien d'information laitière\)](#)

Notre équipe des communications

De gauche à droite : Isabelle Leblanc, réviseure et coordinatrice de la traduction; Shana Allen, directrice adjointe, Communications et planification stratégique; Michelle Cadieux, traductrice-conseil; Chantal Beauchamp, conseillère en communications; Marc Rousselle, agent des communications.



GOUVERNANCE



La Commission canadienne du lait (CCL) a été constituée en 1966 par la Loi sur la Commission canadienne du lait. Elle joue un rôle central de facilitatrice auprès de l'industrie laitière.

En plus d'être régie par cette loi, la CCL est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques, à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, au Règlement sur la commercialisation des produits laitiers, au Règlement sur l'exportation du fromage cheddar fort vers la CEE et au Règlement sur la salubrité des aliments au Canada.

La CCL en bref

Créée en 1966

Une équipe de 83 employés (au 31 juillet 2025)

Emplacement : Ottawa (Ferme expérimentale centrale)

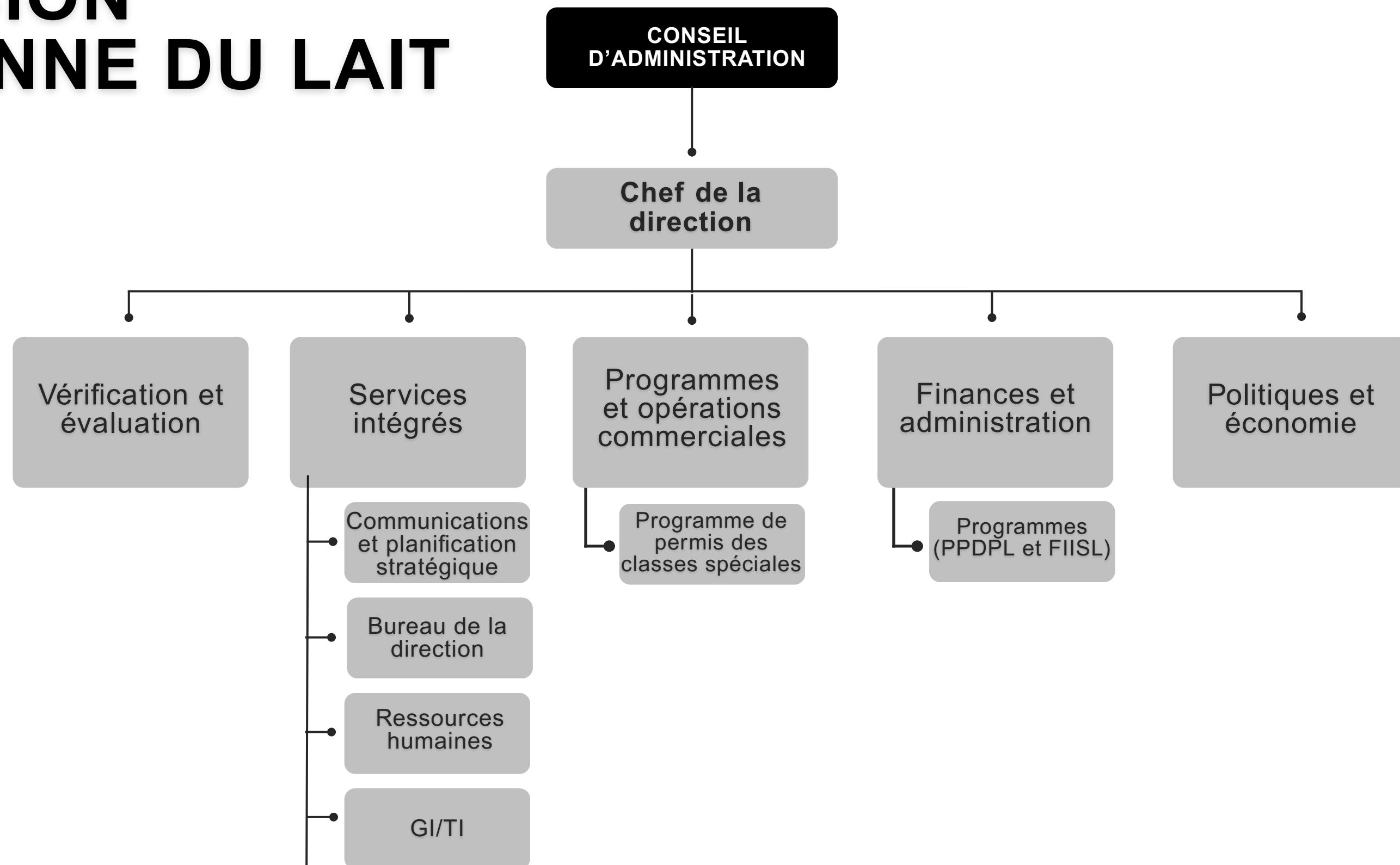
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

Budget administratif pour l'année laitière 2024-2025 : 13,15 M\$

Année laitière : du 1er août au 31 juillet



STRUCTURE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Benoit Basillaïs
Chef de la direction

Nommé le 4 juillet 2022
pour un mandat de 4 ans.



Jennifer Hayes
Présidente

Nommée le 23 décembre 2021
pour un mandat de 4 ans.



Shikha Jain
Commissaire

Nommée le 15 septembre 2022
pour un mandat de 4 ans.

Le conseil d'administration est responsable de l'intendance générale de la CCL. Il se compose d'un chef de la direction, d'une présidente et d'une commissaire nommés par la gouverneure en conseil. Les membres sont mandatés à temps partiel ou à temps plein.

Comités

Comités du conseil

Comité de vérification

Son mandat est d'assurer l'imputabilité des activités de la CCL, conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#).

Équipe de la haute direction

Ce groupe examine le fonctionnement quotidien de la CCL et prend les décisions qui s'imposent.

Comités de gestion

Comité des questions environnementales, sociales et de gouvernance

Ce groupe aide la haute direction à déployer les meilleures pratiques pour que l'organisation évalue ses effets sur l'environnement, la société, la durabilité et l'éthique, sa conformité aux lois et règlements et sa capacité à répondre aux besoins des parties prenantes.

Comité consultatif sur les ressources humaines

Son mandat est de conseiller la haute direction sur les priorités et projets en matière de ressources humaines.

Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation de programmes

Ce comité élabore des plans d'audit interne et d'évaluation pour examiner les systèmes, les programmes et les pratiques de la CCL.

Comité sur la santé et la sécurité au travail

Ce comité agit comme organe consultatif auprès de la haute direction pour ce qui a trait à la santé et à la sécurité du personnel de la CCL.

Comité sur les risques et la sécurité

Ce groupe aide la haute direction à répondre aux exigences de sécurité du gouvernement du Canada.



Équipe de la haute direction



Rangée avant, de gauche à droite : Benoit Guertin, directeur général, Vérification et évaluation; Benoit Basillais, chef de la direction; Adrienne Morin, directrice générale, Programmes et opérations commerciales; Christine Boutin, conseillère déléguée du chef de la direction, Affaires des transformateurs.

Rangée arrière, de gauche à droite : Matthew Gaudreau, directeur général, Politiques et économie; Dimitre Dimitrov, directeur adjoint, GI, TI et sécurité; Priscilla Revolus, secrétaire générale; Jonatan Emery, directeur général, Finances et administration; Philippe Charlebois, directeur général, Services intégrés.



Outils de gouvernance

Planification et rapports

À l'automne 2024, le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel et les états financiers de la CCL pour l'année laitière 2023-2024. Le 15 mai 2024, il a approuvé le plan d'entreprise⁷ pour la période de 2024-2025 à 2028-2029, dans lequel étaient présentés les orientations principales, les prévisions budgétaires et les projets d'emprunt de la CCL. Ce plan a été approuvé par le Conseil du Trésor le 20 juin 2024.

Vérification et évaluation

La mise à jour annuelle du Plan d'audit triennal axé sur les risques pour 2024-2027 a commencé en juillet 2025. Les travaux d'audit interne du Fonds d'investissement partagé (FIP) ont commencé durant l'année laitière 2023-2024 et se sont terminés en mai 2025. Le Comité de vérification les a approuvés le 18 juin 2025. L'équipe de vérification de la CCL a aussi fourni divers services consultatifs durant l'année et a participé à des comités travaillant à la gestion des risques de l'organisation.

Assemblée publique annuelle

La CCL a tenu une assemblée annuelle en virtuel le 22 janvier 2025. Cette réunion était ouverte au public et plus de 100 personnes y ont assisté, dont la plupart étaient des représentants de l'industrie laitière. La CCL a présenté le bilan de ses états financiers et ses objectifs stratégiques de la dernière année laitière et de l'année courante et a répondu aux questions des participants.

⁷Le Plan d'entreprise de la CCL est un document confidentiel. Une fois qu'il est approuvé par le Conseil du Trésor, un sommaire est publié.



Notre équipe du bureau de la direction

De gauche à droite : Priscilla Revolus, secrétaire générale; Pauline-Anne Zoitopoulou-Fossey, adjointe exécutive.



ACTIVITÉS

La Commission canadienne du lait (CCL) surveille les fluctuations de la demande et rajuste les cibles de production de lait à l'échelle nationale et régionale afin que les marchés canadiens soient approvisionnés en temps opportun.

Les offices provinciaux de mise en marché du lait sont chargés de répartir les quotas entre les producteurs.

Pour assurer une juste rétribution aux producteurs laitiers efficaces, la CCL calcule le coût de production du lait et détermine les rajustements à apporter annuellement au prix du lait et au prix de soutien du beurre. Elle encourage aussi le développement des marchés et soutient l'industrie en tirant parti de son expertise, en administrant la mise en commun nationale des revenus et divers programmes, ainsi qu'en fournissant des services d'audit et de logistique.



Gestion de l'offre

Établissement de la demande et du quota

Chaque mois, la CCL surveille les variations des besoins totaux en matière grasse et les importations de produits laitiers. Elle suit aussi les tendances de la demande et les niveaux de stocks de fromage et de beurre afin de déceler tout changement dans le marché et d'ajuster la cible de production en temps opportun. De plus, elle calcule le quota national de production (les besoins totaux, moins les importations) pour tenir compte de l'évolution de la demande en production de lait. La production est ensuite surveillée de près afin que l'approvisionnement en lait demeure dans une fourchette saisonnière acceptable par rapport au quota et à la demande globale.

Besoins totaux et production

(millions de kilogrammes de matière grasse)

	Besoins totaux	Importations	Quota total	Production totale
2020-2021	410,74	12,82	397,92	396,04
2021-2022	412,18	15,17	397,01	395,96
2022-2023	416,76	17,70	399,05	404,59
2023-2024	436,04	25,61	410,43	412,17
2024-2025 ⁷	449,13	26,31	422,82	425,17

Rajustement de l'offre

Les programmes intérieurs de saisonnalité pour le beurre permettent au secteur de maintenir un approvisionnement fiable en produits laitiers malgré les fluctuations saisonnières de l'offre et de la demande. À la demande de l'industrie, la CCL a le mandat d'administrer ces programmes, en collaboration avec le secteur privé. En général, elle achète et entrepose du beurre au printemps et en été, quand les consommateurs achètent moins de produits laitiers, puis le revend aux transformateurs en automne, lorsque la demande augmente. Ces achats et ces ventes sont effectués au prix de soutien. Cette année et l'an passé, les stocks de beurre du privé et de la CCL ont été reconstitués à l'aide de la production excédentaire (l'excédent du quota national).

Le Plan C est un programme d'entreposage du fromage qui aide aussi à gérer l'offre et la demande. Il permet de soutenir l'industrie lors d'une fermeture d'usine ou d'une diminution à court terme de la capacité de transformation.

Stocks de la CCL

(tonnes)

	Stocks d'ouverture	Achats	Ventes	Stocks de clôture
Beurre (Plan A et B, et importations)	10 872	30 971	24 614	17 229
Fromage (Plan C)	1 410	663	1 178	895

⁸Depuis janvier 2025, les besoins totaux et les importations comprennent aussi les importations sous contingents tarifaires de l'Organisation mondiale du commerce, un ajout de cinq à six millions de kg de MG annuellement (principalement du fromage). Comme nous calculons le quota total en soustrayant les importations des besoins totaux, nous ajoutons une quantité identique dans les deux parties du calcul, ce qui donne le même quota total. Grâce à ce changement, les besoins totaux sont plus précis et correspondent mieux à la demande réelle du marché.

Notre équipe de Politiques et d'économie

De gauche à droite : Thomas Morton, économiste intermédiaire et analyste des politiques; Christine Tremmaglia, gestionnaire, Politiques et économie; Ali ElMeray, économiste junior et analyste des politiques; Marie-Claire Harvey, gestionnaire, Gouvernance et services aux comités; Sarah Bianchini, planificatrice de réunions et coordinatrice des comités; Frédéric A. Sigouin, directeur adjoint, Politiques et économie.

Absents : Robert Laflamme, gestionnaire, Quota, analyses des marchés, prévisions; Sarah Gazi, analyste junior et économiste; Nadjib Lakhlef, économiste et analyste des politiques; Austin Rikley-Krindle, analyste junior et économiste; Rock Éric Hounhouigan, économiste.



Imports

Dans le cadre de ses engagements envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada a établi des contingents tarifaires qui s'appliquent à plusieurs produits laitiers et qui déterminent les quantités de produits importés pouvant être entièrement ou partiellement exempts de droits de douane. Avec l'appui de l'industrie et grâce à des permis fédéraux, la CCL reçoit depuis 1995 le beurre importé et l'achemine au secteur de la surtransformation par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Ce contingent de beurre s'élève à 3 274 tonnes par année laitière (du 1er août au 31 juillet). Environ les deux tiers (2 000 tonnes) sont réservés aux importations en provenance de la Nouvelle-Zélande. Au cours de l'année laitière 2024-2025, la CCL a importé la totalité de son contingent de beurre de l'OMC, dont plus de 2 000 tonnes de la Nouvelle-Zélande.

Revenus des producteurs

Établissement des prix

Dans le cadre du système de gestion de l'offre, le prix que les producteurs obtiennent pour leur lait est réglementé et varie en fonction de l'utilisation finale du lait.

En octobre 2024, après avoir reçu les résultats de l'enquête annuelle sur le coût de production, la CCL a effectué son examen annuel des prix du lait dans les fermes canadiennes et des divers coûts administratifs de la gestion de l'offre. À l'issue de cet examen et des consultations avec les parties prenantes, le prix du lait à la ferme a baissé de 0,0237 % le 1er février 2025, ce qui équivaut à moins de 0,01 dollar le litre de lait vendu aux transformateurs. Cette baisse a été calculée au moyen de la formule nationale d'établissement des prix, un mécanisme de fixation des prix qui a été déterminé par l'industrie. La formule prend en compte les coûts de production des producteurs laitiers ainsi que l'indice des prix à la consommation.

Ce rajustement a eu pour effet de diminuer de 0,0237 % en moyenne le coût du lait utilisé pour fabriquer des produits laitiers (comme le lait à boire, la crème, le yogourt, le fromage et le beurre) destinés aux secteurs des services alimentaires et du détail. D'autres facteurs de la chaîne d'approvisionnement, comme les coûts de main-d'œuvre, de transport, de distribution et d'emballage, qui ne relèvent pas de la CCL, ont aussi une incidence directe sur les consommateurs. Le prix payé aux producteurs pour le lait de vache n'est qu'une portion du prix payé par les consommateurs.

De plus, le 1er février 2025, le prix de soutien du beurre (le prix auquel la CCL achète et vend le beurre dans le cadre de ses programmes intérieurs de saisonnalité) est passé de 10,3505 à 10,3489 dollars par kilogramme. Cette diminution des coûts des transformateurs s'applique uniquement au beurre vendu par les fabricants dans le cadre des programmes d'entreposage de la CCL.

Consultez le [site Web](#) de la CCL pour en savoir plus sur le prix du lait au Canada.



Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs

En tant que facilitatrice nationale, la CCL administre les trois ententes fédérales-provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés entre les producteurs laitiers canadiens.

Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (entente du P10) et partage des marchés

Les producteurs de partout au pays partagent les revenus provenant de tout le lait. Cette mise en commun des sommes perçues aide à gérer les risques financiers associés aux changements dans les activités de transformation et aux fluctuations des marchés. Elle permet aux producteurs d'obtenir un prix moyen par hectolitre ou par kilogramme de composants, en fonction du total des ventes. Grâce à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (Entente du P10), les producteurs se partagent les marchés pour la vente du lait aux transformateurs. En 2021-2022, la CCL a amorcé la révision de cette entente, en collaboration avec les signataires provinciaux, pour que le texte représente mieux les pratiques actuelles. Cette démarche s'est poursuivie en 2024-2025.

Ententes régionales de mise en commun

Les deux mises en commun régionales, qui servent à partager divers coûts et programmes qui sont propres à chacune des régions, sont l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (le P5) et l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (la MCLO). La CCL administre ces ententes au nom du secteur laitier.

Mise en commun nationale

Au cours de l'année laitière 2024-2025, Terre-Neuve-et-Labrador, le P5 et la MCLO, c'est-à-dire les 10 provinces, ont travaillé conjointement au sein du Comité sur la mise en commun du P10 (un sous-comité du CCGAL) sur divers projets nationaux. Le Programme pour la croissance des marchés, par exemple, vise à stimuler les investissements dans le secteur canadien de la transformation laitière.

C'est l'un des outils à la disposition de l'industrie pour optimiser l'utilisation de tous les composants du lait afin d'équilibrer l'offre et la demande de solides non gras. L'élaboration du programme a été terminée cette année et chaque volet est en cours de mise en œuvre.

Durant l'année, la CCL a soutenu le Comité sur la mise en commun du P10 et a mis à profit son expertise technique, notamment durant l'exercice de planification stratégique.

Soutien à l'industrie

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)

Le CCGAL est le grand organisme national qui s'occupe des politiques et qui traite des questions sur la production de lait et la transformation laitière. Il se compose de représentants des offices de mise en marché du lait et des gouvernements de toutes les provinces, ainsi que de membres sans droit de vote provenant d'organisations nationales de consommateurs, de transformateurs et de producteurs.

La CCL assure la présidence de ce comité en offrant un encadrement, des conseils et des analyses à ce secteur canadien régi par la gestion de l'offre, tout en collaborant étroitement avec les parties prenantes provinciales et nationales. Les décisions doivent toutes faire l'objet d'un consensus parmi l'ensemble des provinces.





Secrétariat, TI et services de traduction

Durant l'année laitière 2024-2025, la CCL a coordonné plus de 110 réunions (virtuelles et en personne), conférences téléphoniques et webinaires et a traduit plus de 560 documents pour soutenir les mises en commun régionales, le CCGAL et plusieurs autres groupes de travail et comités nationaux.

Audits

La CCL effectue plusieurs types d'audits externes afin de garantir, dans une mesure raisonnable, que les exigences des programmes et des classes de lait sont respectées et que les données déclarées sont complètes et exactes. Elle a aussi recours à une évaluation pour cerner les activités à haut risque au sein des entreprises participant au Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL) et au programme de la classe de lait 3(d). De plus, elle procède à l'examen annuel du partage des revenus pour les 10 offices provinciaux.

Enfin, elle effectue les audits de l'utilisation du lait auprès des transformateurs dans les huit provinces où elle détient ce mandat.

Au cours de l'année laitière 2024-2025, la CCL a réalisé 21 audits dans le cadre du PPCSL. Parallèlement à cette démarche, elle effectue normalement des audits auprès d'un échantillon d'entreprises inscrites au Programme d'importation pour réexportation, administré par Affaires mondiales Canada. Toutefois, ces audits conjoints ont été reportés à l'année laitière 2025-2026 en raison de la réaffectation actuelle des ressources de ce ministère. Au total, 13 contrôles ont été effectués pour les activités de la classe 3(d). Au 31 juillet 2025, les recouvrements découlant des audits du PPCSL et de la classe 3(d) totalisaient 2 320 868 dollars. Ces fonds ont été retournés aux producteurs grâce à la mise en commun nationale des revenus.

Durant l'année laitière 2024-2025, sept audits conjoints de l'utilisation du lait ont été réalisés en Ontario, où la CCL n'est pas l'auditrice provinciale. Ce type d'audit effectué selon le principe de recouvrement des coûts a aussi eu lieu dans 173 usines réparties dans huit autres provinces (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Manitoba, Saskatchewan et Alberta).

Les revenus mis en commun par les offices provinciaux ont été vérifiés dans neuf provinces au cours de l'année 2024-2025, et la dixième province figure au calendrier de la prochaine année laitière.



Notre équipe de Vérification et d'évaluation

Rangée avant, de gauche à droite : Yali Xiao, vérificatrice; Vanessa Lagacé, directrice adjointe; Kateryna Hera, vérificatrice principale, Carline Rocks, vérificatrice; Stephanie Whyte, vérificatrice principale.

Rangée du milieu, de gauche à droite : Camille Lewis, chef de projets; Darryl Lenz, chef de projets; Marie-Claude Fortin, vérificatrice principale.

Rangée arrière, de gauche à droite : Adrian Kottke, chef de projets; Éric Champagne, vérificateur principal; Miguel Alonso, vérificateur principal; Josiane Allard, vérificatrice principale; Philippe Cardinal, gestionnaire; Douglas Crossman, vérificateur principal; Lilia Regai, vérificatrice.

Type d'audit	Entité auditee	But de l'audit
Utilisation du lait	Transformateurs	Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des composants du lait déclarés dans les classes d'utilisation et les programmes connexes (p. ex., lait pour les écoles) dans 8 provinces. (T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., N.-B., Qc, Man., Sask. et Alb.)
Programme d'importation pour la réexportation (PIR)	Participants au PIR	Vérifié la conformité aux exigences du programme au nom d'Affaires mondiales Canada.
Classe de lait 3(d)	Distributeurs et restaurants qui utilisent la mozzarella sur les pizza fraîchement préparées	Vérifier la conformité aux exigences de la classe.
Programme de permis des classes spéciales de lait	Distributeurs et surtransformateurs	Vérifier la conformité aux exigences du programme.
Type d'examen	Entité examinée	But de l'examen
Partage des revenus	Offices provinciaux	Vérifier l'exactitude de la mise en commun du lait, des solides du lait, des revenus et des dépenses déclarés par chacune des 10 provinces, selon les politiques attendues pour la période d'examen.

PROGRAMMES



La Commission canadienne du lait (CCL) administre plusieurs programmes d'approvisionnement et de croissance du marché au nom du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).



Programme de permis des classes spéciales de lait

Ce programme, que la CCL administre pour l'industrie, rend accessibles des composants du lait (matière grasse, protéines et autres solides) destinés à la fabrication des ingrédients laitiers inclus dans les produits surtransformés. Les surtransformateurs peuvent avoir accès à ces ingrédients en obtenant un permis des classes spéciales auprès de la CCL. Les permis de la classe 5(a) sont délivrés pour le fromage; ceux de la classe 5(b), pour tous les autres produits laitiers; ceux de la classe 5(c), pour les ingrédients laitiers utilisés dans le secteur de la confiserie. Ainsi, ces permis autorisent l'approvisionnement de ces ingrédients pour fabriquer des produits alimentaires.

Durant l'année laitière 2024-2025, les surtransformateurs ont utilisé leurs permis pour acheter l'équivalent de 47,8 millions de kilogrammes de matière grasse, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique surtout par l'accélération des ventes de beurre canadien dans le secteur de la surtransformation. Au 31 juillet 2025, 1 819 entreprises participaient activement au programme.

Classe 3(d)

La classe 3(d) a été créée pour que les restaurateurs aient accès à du fromage mozzarella pour garnir les pizzas fraîchement préparées. En 2024-2025, 1 299 restaurants se sont joints au programme, ce qui représente une baisse minime de 2 % par rapport aux 1 329 restaurants qui s'étaient inscrits l'an passé. Au 31 juillet 2025, 12 083 restaurants participaient activement au programme. La quantité totale de mozzarella utilisée dans le cadre du programme pour cette année laitière se chiffre à 53,0 millions de kilogrammes, comparativement à 58,2⁹ en 2023-2024.

⁹Dans le rapport annuel de 2023-2024, il a été déclaré que 54,1 millions de kilogrammes de mozzarella avaient été utilisés dans le cadre du programme pour cette année laitière. La quantité réelle utilisée est de 58,2 millions de kilogrammes, comme susmentionné. Les quantités peuvent fluctuer, car les transformateurs peuvent rajuster leurs déclarations jusqu'à 90 jours après avoir soumis leurs données initiales.



Notre équipe des Programmes et des opérations commerciales

Rangée avant, de gauche à droite : Kimberly Francoeur, agente principale des programmes; Stéphane Soucie, directeur adjoint, Programmes d'innovation et d'investissement; Léna Kantorska, agente principale des programmes; Clarisse Doumbe, agente de traitement des demandes; Kevin McKenny, gestionnaire, Opérations commerciales; Faye Pears, agente de programmes; Marian Wardeh, préposée aux programmes.

Rangée arrière, de gauche à droite : François Cadieux, agent principal des programmes; Éric Gingras, chef d'équipe; Sarah Prager, agente de programmes; Ed Foster, préposé aux programmes; Neil Gill, agent de programmes; Julie Simoneau, directrice adjointe, Programmes du secteur laitier; Éric Poirier, chef d'équipe; Martine Leblanc, chef d'équipe; Krista Robinson, agente de programmes; Aya Chams, préposée aux programmes.

Absents : Danielle Lafleur, préposée aux programmes; Camille Martineau, agente principale; Katherine Charette, préposée aux programmes; Abdelhay Rihani, agent de programmes; Angelo Paredes, préposé aux programmes.

Programmes intérieurs de saisonnalité

Ces programmes permettent à la CCL de travailler avec le secteur privé dans le but d'équilibrer l'offre et la demande saisonnières de produits sur le marché intérieur. Lorsque la production de lait excède les besoins du marché canadien, la CCL achète des stocks de beurre des transformateurs à un prix de soutien prédéterminé. Le prix de soutien est aussi utilisé comme guide par les autorités provinciales lorsqu'elles établissent les prix du lait à la ferme

Programme de marketing du lait

Année après année, la CCL encourage la croissance et l'innovation dans la fabrication et l'utilisation de produits et d'ingrédients laitiers grâce à son Programme de marketing du lait, qui englobe des sous-programmes et divers services offerts à l'industrie :

Fonds d'investissement partagé (FIP)

Le FIP est conçu pour aider les centres de technologie alimentaire et entreprises admissibles à développer des produits qui stimulent la demande canadienne en produits et ingrédients laitiers. Les activités admissibles à ce financement incluent les services de consultation, la création de recettes, la mise à l'essai de produits et le transfert de technologie.

Aucune demande n'a été acceptée dans le cadre du FIP cette année puisque le programme a été examiné et révisé. Des informations à jour seront accessibles à l'hiver 2026.

Programme d'innovation laitière (PIL)

Le PIL encourage la fabrication de produits nouveaux ou innovants destinés au marché intérieur. Il permet d'ajouter des volumes de lait aux quotas provinciaux afin de fournir aux entreprises retenues le lait dont elles ont besoin pour fabriquer leurs produits. Durant l'année laitière 2024-2025, 50 millions de litres de lait ont été utilisés dans le cadre du PIL, pour 23 produits différents.

Salons professionnels

En 2024-2025, la CCL a participé au Salon de la boulangerie, à Montréal, au Québec, pour présenter les programmes des classes spéciales de lait et de la classe de lait 3(d), ainsi que le PIL.





Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (2024-2029)

Le 11 juillet 2023, la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a annoncé que 1,2 milliard de dollars seraient accordés aux producteurs laitiers au cours des six années subséquentes pour respecter l'engagement d'indemnisation du gouvernement relatif à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Les versements seraient effectués par l'entremise du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL).

La deuxième édition du PPDPL a commencé en 2023-2024. Elle est très semblable à la première, et toujours administrée par la CCL. L'objectif est de soutenir les producteurs laitiers à la suite des engagements en matière d'accès au marché pris dans le cadre d'accords commerciaux internationaux.

À la fin de l'exercice financier 2024-2025, 96 % des producteurs laitiers canadiens admissibles s'étaient inscrits au programme et avaient reçu leur paiement, et 98 % des fonds (245,1 millions de dollars) avaient été déboursés, comparativement à 96 % d'inscriptions et 98 % des fonds (294,0 millions de dollars) en 2023-2024.

Voici la répartition des fonds disponibles pour les quatre prochaines années :

- En 2025-2026, 250 millions de dollars;
- En 2026-2027, 150 millions de dollars;
- En 2027-2028, 150 millions de dollars;
- En 2028-2029, 100 millions de dollars.

Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL)

Le FIISL offre jusqu'à 333 millions de dollars (moins les fonds d'exploitation de 5 millions de dollars) sur une période de 10 ans afin d'aider le secteur de la transformation laitière à investir dans des solutions innovantes qui permettent de transformer et d'utiliser tous les composants du lait. AAC a confirmé ce programme lors du budget de 2023, puis en a confié la conception et l'exécution à la CCL. Le programme a été lancé avec succès le 29 septembre 2023.

Dix-sept demandes complètes ont été présentées et évaluées par un comité d'experts indépendants. Les décisions ont été rendues, et les demandeurs retenus ont 15 mois pour conclure une entente de financement.

Programme pour la croissance des marchés (PCM)

Ce programme, approuvé par le CCGAL, vise à stimuler la croissance à long terme du marché laitier canadien en soutenant des projets d'investissement durables et novateurs qui augmentent l'utilisation de tous les composants du lait. La CCL coordonne sa conception et sa mise en œuvre.

Le PCM comporte trois volets :

1. Le volet de financement de la préproduction
2. Le volet de capacité excédentaire
3. Le volet d'approvisionnement en lait

Le volet de financement de la préproduction, lancé en décembre 2023, soutient la réalisation d'études durant la phase de planification d'un investissement. En 2024-2025, six demandes ont été reçues, évaluées et financées au moyen de remboursements au nom des agences et offices provinciaux de mise en marché.

Le volet de capacité excédentaire encourage les investissements dans des capacités de transformation additionnelles afin de valoriser tous les composants du lait et de transformer les volumes disponibles qui surviennent de façon impromptue au cours d'une année laitière donnée. Ce volet comporte deux sous-volets : 1) Le segment des usines de valorisation des surplus de lait (lancement le 16 juin 2025; date limite de dépôt d'une demande à l'automne 2025), et 2) le segment des usines de derniers recours (en cours de conception).

Le volet d'approvisionnement en lait soutient les projets qui génèrent une croissance durable de la matière grasse et qui nécessitent un approvisionnement stable en lait, jusqu'à concurrence d'un volume maximum. Ce volet est en cours de conception et devrait être lancé à l'automne 2025.



RENDEMENT ET OBJECTIFS

Cette section présente les réalisations de la Commission canadienne du lait (CCL) en 2024-2025, ainsi que les buts qu'elle s'est fixés pour 2025-2026, avec les indicateurs de rendement et résultats associés à chacun de ces objectifs.



Réalisations de 2024-2025

Grâce à la popularité stable des produits laitiers d'ici, l'industrie laitière canadienne est en pleine croissance, et cette tendance devrait se maintenir.

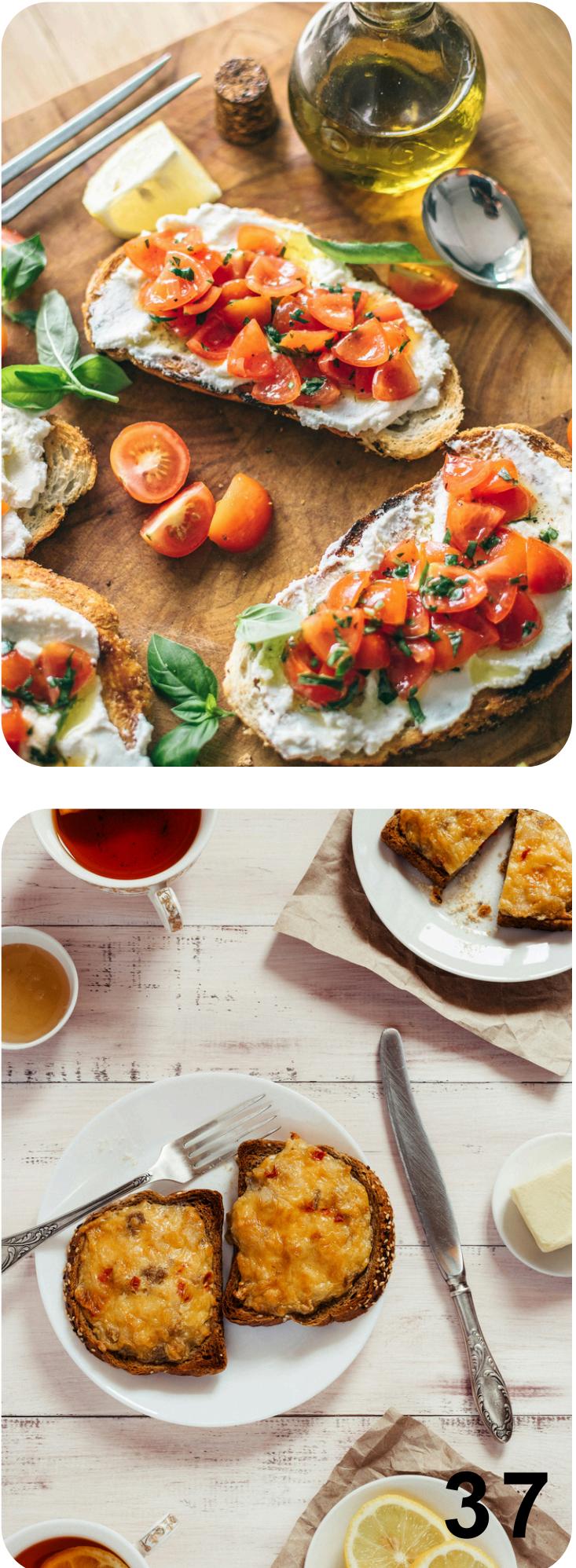
Les objectifs énoncés ici ont été ajustés périodiquement tout au long de l'année en réponse à l'évolution des priorités et des besoins de l'industrie laitière. Ainsi, ils demeurent pertinents et efficaces, et reflètent les développements à l'échelle du secteur et les commentaires des parties prenantes.

Mandat de la CCL

Vision : Exercer son leadership pour dynamiser l'industrie laitière canadienne et en faire profiter l'ensemble de la population canadienne.

Voici les activités courantes de la CCL par rapport à la gestion de l'offre. Elles consistent entre autres à déterminer avec exactitude la quantité de lait à produire, à voir au fonctionnement des programmes permettant d'équilibrer la saisonnalité de la production et de la consommation, à superviser les ententes fédérales-provinciales, ainsi qu'à améliorer l'administration du système.

À titre d'administratrice des prix du lait à la ferme, des quotas de production et de la mise en commun des revenus et des marchés, la CCL a également la responsabilité d'effectuer plusieurs calculs, des transferts de fonds et des audits. Ces activités sont importantes pour assurer le bon fonctionnement du système de gestion de l'offre.



Permettre aux producteurs dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement.

Mesures de rendement pour 2024-2025	Résultats	Progression
Le coût de production (CdP) est calculé et publié, puis intégré aux prix des composants du lait au plus tard le 4 octobre.	Processus terminé au 4 octobre.	100 %
Le prix du lait à la ferme a été annoncé au plus tard le 1er novembre.	Prix annoncé le 1er novembre 2024.	100 %
Les calculs de mise en commun des revenus et les transferts de fonds et de données sont faits dans les délais prescrits.	Cible atteinte tous les mois.	100 %
Les audits prévus ont été effectués.	146 audits sur l'utilisation du lait 23 audits pour d'autres programmes de l'industrie 7 audits conjoints 10 examens pour le partage des revenus 14 audits pour le Programme de permis des classes spéciales de lait 10 audits pour la classe 3(d) Aucun pour le Programme d'importation pour la réexportation 2 audits internes et évaluations de programme 2 inspections d'entrepôt Total : 213 projets	71 %

Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Mesures de rendement pour 2024-2025

Résultats

Progression

Le prix de soutien du beurre a été établi au plus tard le 1er novembre afin d'être utilisé dans les programmes saisonniers qui équilibrent l'offre et la demande.

Nouveau prix de soutien du beurre établi le 1er novembre 2024 et entré en vigueur le 1er février 2025.

100 %

Le contingent tarifaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été importé en totalité.

Totalité du contingent tarifaire de beurre de l'OMC, dont plus de 2000 tonnes en provenance de la Nouvelle-Zélande, importé par la CCL.

100 %

Les prévisions de la demande sont précises.

Erreur cumulative pour 2024-2025 entre -1,3 % et 0 % de la demande réelle (modèles prévisionnels optimiste et prudent).

100 %

Temps entre la réception des données des mises en commun et l'allocation de quota.

Cible atteinte tous les mois.

100 %

Les demandes présentées aux programmes sont toujours traitées conformément aux normes de prestation établies.

Cible atteinte.

100 %



Priorité stratégique 1 : Cultiver la collaboration de l'industrie laitière canadienne pour assurer sa pérennité et sa résilience.

Conformément à cette priorité stratégique et à sa vision (exercer son leadership pour dynamiser le secteur laitier canadien), la CCL offrira du soutien et de l'encadrement pour encourager les initiatives sectorielles dont le but est d'accroître la demande en solides non gras. Elle collaborera aussi avec l'industrie pour créer une vision nationale commune.

1.1

But sur 5 ans : Contribuer à orienter l'industrie vers une croissance équilibrée et durable pour tous les composants du lait.

Objectif pour 2024-2025 : Aider l'industrie à poursuivre le développement de marchés à valeur ajoutée pour les solides non gras du lait.

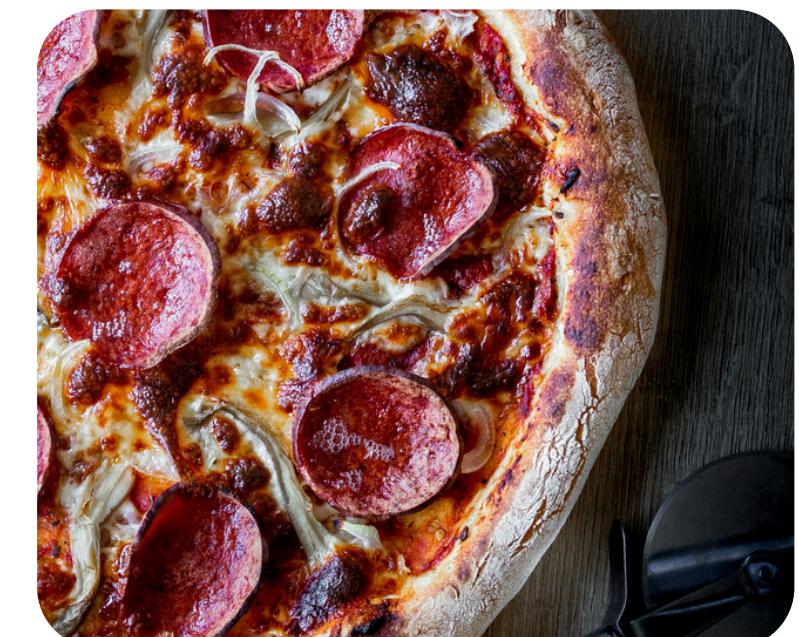
Mesures de rendement pour 2024-2025	Résultats	Progression
Une proposition de réduction du nombre de classes de lait, dans le but de stimuler la demande, a été présentée au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).	Proposition en cours de préparation; reportée en raison de défis méthodologiques, qui sont maintenant résolus. Une proposition devrait être présentée l'an prochain.	50 %
Avec le soutien de la CCL, l'industrie a adopté et mis en œuvre des programmes axés sur la gestion de l'utilisation de tous les composants du lait, comme le Programme pour la croissance des marchés (PCM) et ses sous-volets.	Deux volets du PCM ont été lancés (financement de la préproduction et usines de valorisation des surplus de lait).	50 %
Les bénéficiaires du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL) ont conclu leur entente de contribution.	Ententes de contribution concluent par les bénéficiaires du FIISL.	15 %
Le scénario de la CCL sur le surplus structurel est évalué en fonction du scénario de référence et est mis à jour en vue d'être diffusé à l'industrie.	Scénario révisé et communiqué à l'industrie.	100 %

1.2

But sur 5 ans : Faire progresser le dialogue à l'échelle nationale sur l'élaboration d'une vision commune pour l'industrie laitière.

Objectif pour 2024-2025 : Favoriser une discussion nationale portant sur la vision d'une industrie durable.

Mesures de rendement pour 2024-2025	Résultats	Progression
La CCL a coordonné les activités du processus de planification stratégique du Comité sur la mise en commun du P10.	Amorce du processus, qui s'est terminé en juillet 2025, accepté par le P10.	100 %
La CCL a mené des discussions au sein du Comité sur la mise en commun du P10 sur le partage des quotas et des coûts de transport à l'échelle nationale.	Élément reporté jusqu'à ce que la planification stratégique du P10 soit terminée.	s.o.



Priorité stratégique 2 : Moderniser les outils et les pratiques pour faciliter la prise de décisions efficaces et fondées sur des données, à l'échelle nationale, dans le but d'optimiser le système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien.

Cette priorité stratégique met en valeur l'importance d'avoir des outils et des politiques modernes ainsi que des décisions fondées sur des données fiables dans le système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien. La CCL appuiera l'industrie dans l'actualisation des outils et dans l'adaptation du cadre juridique aux conditions actuelles. Elle administrera efficacement ses programmes tout en s'assurant qu'ils sont conformes aux objectifs du secteur.

2.1

But sur 5 ans : Moderniser et actualiser les calculs d'établissement du prix du lait à la ferme.

Objectif pour 2024-2025 : Examiner le processus de collecte et de diffusion de données associé au coût de production (CdP).

Mesure de rendement pour 2024-2025	Résultat	Progression
Les éléments de la démarche du CdP ont été examinés et une approche simplifiée a été adoptée afin d'améliorer l'enquête.	Projet sur le CdP approuvé et amorcé.	15 %

2.2

But sur 5 ans : Guider l'industrie dans l'adaptation de son cadre juridique de gestion de l'offre aux conditions actuelles.

Objectif pour 2024-2025 : S'assurer que les règles de la gestion de l'offre sont claires, à jour et pertinentes.

Mesure de rendement pour 2024-2025	Résultats	Progression
Un nouvel accord national de partage des revenus et des marchés entre les provinces a été mis au point et adopté par l'industrie.	Élément reporté jusqu'à ce que la planification stratégique du P10 soit terminée.	0 %

Mesures de rendement pour 2024-2025

Une version provisoire du Règlement sur la commercialisation des produits laitiers (RCPL) proposé a été préparée et diffusée aux partenaires provinciaux.

Le Plan national de commercialisation du lait (PNCL) a été déposé pour examen et modernisation.

Résultats

Élément reporté jusqu'à ce que l'Accord du P10 soit achevé.

Élément reporté jusqu'à ce que l'Accord du P10 soit achevé.

Progression

0 %

0 %

2.3

But sur 5 ans : Faire concorder les programmes de la CCL avec les objectifs stratégiques de l'industrie.

Objectif pour 2024-2025 : S'assurer que les programmes de la CCL sont administrés efficacement.

Mesures de rendement pour 2024-2025

La CCL a revu ses programmes qui appuient l'innovation et l'investissement à la lumière de la nouvelle stratégie sectorielle visant à développer des marchés à valeur ajoutée.

Un plan pour simplifier l'administration du Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL) et améliorer l'expérience des participants a été proposé.

Résultats

La CCL a revu certains programmes appuyant l'innovation et les investissements et procèdera à d'autres examens en 2025-2026.

Examen officiel de l'administration du PPCSL effectué. Le projet de modernisation sera amorcé en 2025-2026.

Progression

50 %

50 %

Priorité stratégique 3 : Optimiser l'efficacité de l'organisation dans un contexte de priorités concurrentes.

Dans ce domaine, la CCL s'efforce d'avoir les ressources humaines et matérielles pour continuer à soutenir l'industrie laitière. Ses démarches incluront donc une amélioration et une mise à jour des rôles et fonctions en interne, un examen de son cadre de gestion de l'information (GI), et l'engagement de son personnel envers l'équité, la diversité et l'inclusion.

3.1

But sur 5 ans : Optimiser la gouvernance et le processus décisionnel de la CCL.

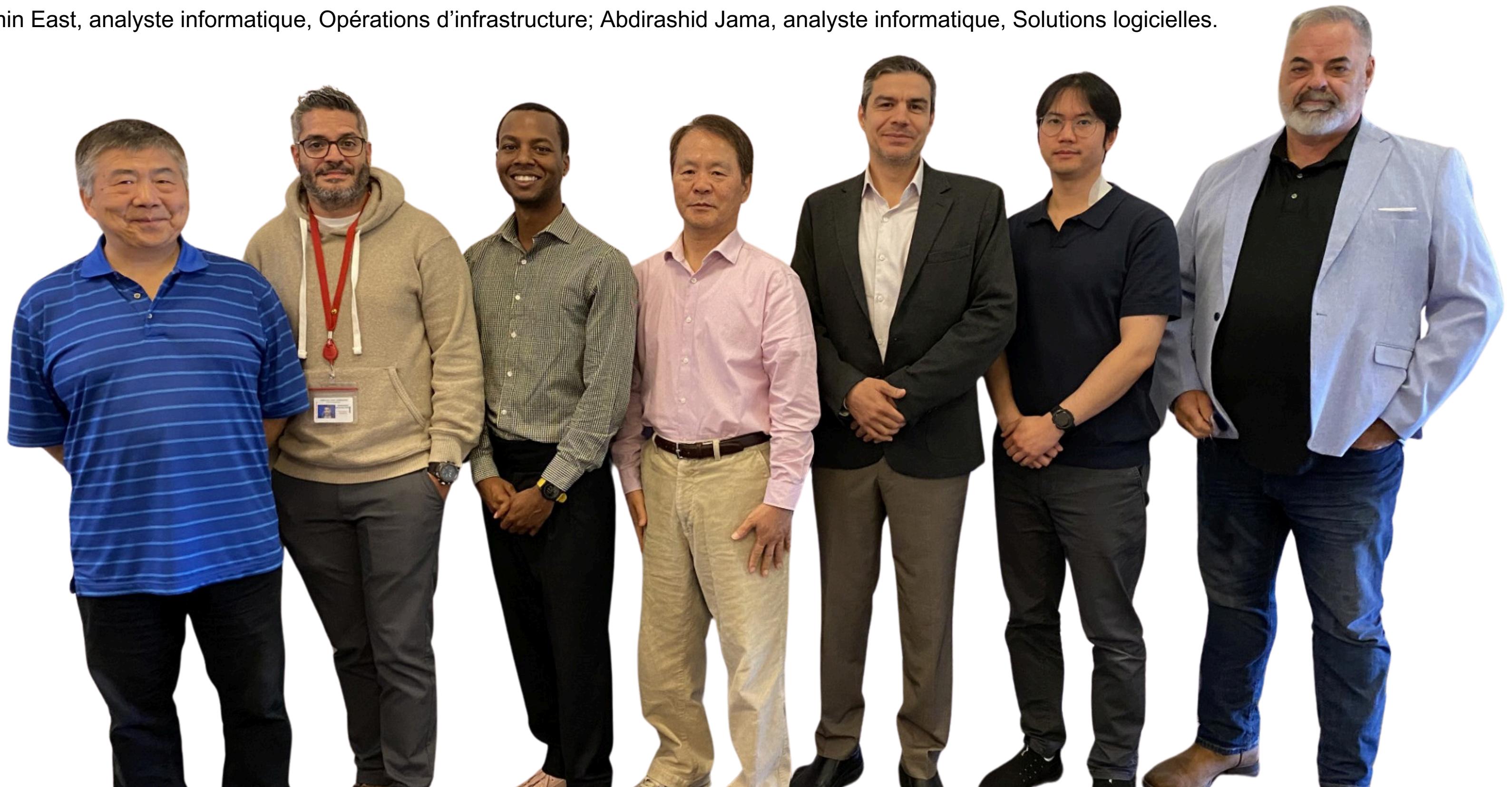
Objectif pour 2024-2025 : Optimiser le cadre de GI et affiner le processus décisionnel de la CCL.

Mesures de rendement pour 2024-2025	Résultats	Progression
La documentation a été revue, améliorée et communiquée au personnel en ce qui concerne les rôles et responsabilités, ainsi que les liens hiérarchiques entre le conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les gestionnaires.	Règles administratives de la CCL examinées et mises à jour. En guise de prochaine étape, le conseil d'administration approuvera les règles de participation révisées; celles-ci serviront de base à un plan de travail annuel pour les réunions du conseil et à des procédures claires pour la participation du conseil lors de ces réunions.	50 %
Le processus de planification stratégique a été examiné et modernisé afin d'être plus inclusif et plus sensible aux changements.	Premier examen effectué, nouveau processus proposé. Validation attendue par un consultant externe, le processus d'approvisionnement étant en cours.	60 %
Le cadre de GI a été examiné et optimisé et est accompagné de matériel de formation.	Travaux de collecte des besoins et de configuration de SharePoint en cours.	60 %
Les procédures de la CCL ont été examinées et font l'objet d'un suivi.	Gabarits mis au point pour les procédures. Conversion en cours des procédures existantes et nouvelles selon les nouveaux gabarits.	45 %

Notre équipe de Gestion de l'information et de TI

De gauche à droite : Gary Wu, conseiller technique informatique, Gestion de bases de données; Wilker Fernandes de Sousa, analyste informatique, Solutions logicielles; Khama Hastick, analyste informatique, Solutions logicielles; Samuel Lee, développeur en intelligence d'affaires; Dimitre Dimitrov, directeur adjoint, GI, TI et sécurité; Matthew Chandrawan, chef d'équipe intérimaire, Solutions logicielles; François Pellerin, chef d'équipe, Opérations d'infrastructure.

Absents : Benjamin East, analyste informatique, Opérations d'infrastructure; Abdirashid Jama, analyste informatique, Solutions logicielles.



3.2

But sur 5 ans : Favoriser la résilience en milieu de travail et parmi l'effectif de la CCL.

Objectif pour 2024-2025 : Cultiver un milieu de travail inclusif, qui favorise le perfectionnement du personnel.

Mesures de rendement pour 2024-2025	Résultats	Progression
Au moins une activité de formation a été inscrite dans le plan d'apprentissage de chaque membre du personnel.	Des formations non obligatoires sont déjà ajoutées aux ententes de rendement. L'équipe des Ressources humaines n'y a cependant pas accès. Désormais, des formations obligatoires y seront aussi ajoutées.	20 %
Au moins une activité sur l'équité, la diversité et l'inclusion a été offerte au personnel de la CCL.	À l'assemblée du personnel de décembre 2024, la distinction entre équité et égalité a été précisée à l'aide de la documentation de Femmes et Égalité des genres Canada, et l'analyse comparative entre les sexes plus a été présentée. Une approche centrée sur l'utilisateur a aussi été présentée pour montrer comment adapter ses communications à divers publics renforce leur impact.	100 %
Les obstacles à l'emploi à la CCL (au recrutement et une fois en poste) ont été cernés et le plan d'atténuation est en cours de préparation.	La CCL travaille actuellement sur son Plan d'accessibilité pour 2025-2028 (trois prochaines années). Les employés viennent de répondre au sondage qui contribue à déterminer les obstacles à l'emploi en milieu de travail. Publication du rapport définitif en décembre 2025.	75 %





Notre équipe des ressources humaines

De gauche à droite : Marie-Ange Kamariza, conseillère en ressources humaines; Natasha Dénommée, directrice adjointe, Centre d'expertise; Isabelle Lozano, conseillère en ressources humaines.

BUTS POUR 2025-2026



Les objectifs de rendement de 2024-2025 de la Commission canadienne du lait (CCL) se fondent sur les priorités stratégiques et les buts quinquennaux présentés dans le plan d'entreprise.



Certains buts et priorités stratégiques établis par l'organisation pour la période visée s'inscrivent dans la foulée des objectifs de l'an dernier. D'autres sont nouveaux et correspondent aux plus récentes orientations et attentes de l'industrie. Les indicateurs de rendement et les objectifs sont regroupés selon le mandat, le rôle et les trois priorités stratégiques de la CCL. Le plan présente aussi, pour chacune des priorités, les buts sur cinq ans de la CCL, les objectifs pour 2025-2026, ainsi que les indicateurs de rendement qui y sont associés.

MANDAT DE LA CCL

Vision

Exercer son leadership pour dynamiser l'industrie laitière canadienne et en faire profiter l'ensemble de la population canadienne.

La Commission canadienne du lait vise à équilibrer et servir les intérêts de tous les acteurs de l'industrie laitière, c'est-à-dire les producteurs, les transformateurs, les surtransformateurs, les exportateurs, les consommateurs, et les différents ordres de gouvernement.

Permettre aux producteurs dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement.

Indicateurs de rendement

- Le coût de production (CdP) est calculé et publié en vue d'être intégré aux prix des composants du lait au plus tard le 3 octobre.
- Le prix du lait à la ferme est annoncé au plus tard le 1^{er} novembre.
- Les calculs de mise en commun des revenus et les transferts de fonds et de données sont faits dans les délais prescrits : 8 jours maximum.
- 95 % des audits prévus ont été effectués; audits sur l'utilisation du lait (AUL), Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL), audits conjoints, Programme d'importation pour réexportation (PIR), classe 3(d), audits internes, et évaluations de programmes.

Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Indicateurs de rendement

- Le prix de soutien du beurre a été établi au plus tard le 1^{er} novembre afin d'être utilisé dans les programmes saisonniers qui équilibrent l'offre et la demande.
- Le contingent tarifaire de beurre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été importé en totalité.
- Les prévisions de la demande sont à plus ou moins 2 % de la demande réelle.
- Temps entre la réception des données provinciales et l'allocation de quota : 8 jours maximum.
- Les demandes présentées aux programmes sont toujours traitées conformément aux normes de prestation établies.

Priorités stratégiques de la CCL pour 2025-2026

Priorité stratégique 1 : Cultiver la collaboration de l'industrie pour assurer sa pérennité et sa résilience.

Conformément à cette priorité stratégique et à sa vision (exercer son leadership et dynamiser le secteur laitier canadien), la CCL offrira du soutien et de l'encadrement pour encourager les initiatives sectorielles dont le but est d'accroître la demande pour tous les composants du lait. Elle collaborera aussi avec l'industrie pour créer une vision nationale commune.

Buts stratégiques sur 5 ans

1.1 Contribuer à orienter l'industrie vers une croissance équilibrée et durable pour tous les composants du lait.

1.2 Faire progresser le dialogue à l'échelle nationale sur l'élaboration d'une vision commune pour l'industrie laitière.

Objectifs pour 2025-2026

Orienter l'industrie vers une croissance équilibrée et durable pour tous les composants du lait.

Favoriser un dialogue national sur la vision d'une industrie durable.

Indicateurs de rendement

Le Programme pour la croissance des marchés (usines de dernier recours, usines de valorisation des surplus de lait et approvisionnement en lait) visant à maximiser l'utilisation de tous les composants du lait a été mis en œuvre dans son intégralité.

La CCL continue de soutenir l'industrie dans ses initiatives en matière de stratégie, de gouvernance et de durabilité.



Priorité stratégique 2 : Moderniser les outils et les pratiques pour faciliter la prise de décisions efficaces et fondées sur des données, à l'échelle nationale, dans le but d'optimiser le système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien.

Cette priorité stratégique met en valeur l'importance d'avoir des outils et des politiques modernes ainsi que des décisions fondées sur des données fiables dans le système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien. La CCL appuiera l'industrie dans l'actualisation des outils et dans l'adaptation du cadre juridique aux conditions actuelles. Elle administrera efficacement ses programmes tout en s'assurant qu'ils sont conformes aux objectifs du secteur.

Buts stratégiques sur 5 ans

2.1 Moderniser et actualiser les calculs d'établissement du prix du lait à la ferme.

2.2 Guider l'industrie dans l'adaptation de son cadre juridique de gestion de l'offre aux conditions actuelles.

2.3 Adapter les programmes de la CCL au contexte sectoriel en mutation.

Objectifs pour 2025-2026

Moderniser l'enquête sur le coût de production (CdP).

Actualiser le cadre juridique du système de gestion de l'offre du secteur laitier.

Adapter les programmes de la CCL au contexte sectoriel en mutation.

Indicateurs de rendement

La phase 1 de l'examen du CdP, dont l'objectif est d'optimiser les processus de collecte et de diffusion des données, a été mise en place.

Des accords réglementaires (nouveaux ou actualisés) ont pour effet d'adapter la gestion de l'offre aux conditions actuelles.

Les programmes d'innovation de la CCL et le Programme de permis des classes spéciales de lait ont été examinés.



Priorité stratégique 3 : Optimiser l'efficacité de l'organisation en contexte de priorités concurrentes.

Dans ce domaine, la CCL s'efforce d'avoir les ressources humaines et matérielles pour continuer à soutenir l'industrie laitière. Ses démarches incluront donc la mise en œuvre d'un cadre de gestion de l'information (GI) et d'un processus décisionnel simplifié. Elle travaillera aussi à l'élimination des obstacles et à la célébration de la diversité pour assurer l'engagement de son personnel et fournira les outils essentiels à l'efficacité de l'organisation.

Buts stratégiques sur 5 ans

3.1 Optimiser le processus décisionnel et la gouvernance de la CCL.

Objectifs pour 2025-2026

Optimiser le processus décisionnel et la gouvernance.

3.2 Favoriser la résilience en milieu de travail et parmi l'effectif de la CCL.

Indicateurs de rendement

La mise en œuvre initiale du cadre de GI, du processus décisionnel simplifié et du plan stratégique est terminée.

Les outils nécessaires pour éliminer les obstacles et célébrer la diversité sont en place et sont mis à la disposition des membres du personnel pour qu'ils puissent contribuer pleinement à l'efficacité de l'organisation.



REVUE FINANCIÈRE

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit porte sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2025 et devrait être lus à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel de la CCL.





Notre équipe des Finances et de l'administration

Rangée avant, de gauche à droite : Isabelle Blanchard, directrice adjointe des finances; Piotr Morchat, gestionnaire des finances.

Rangée du milieu, de gauche à droite : Juliana de Moura Natividade, agente des services financiers; Leslie Asseer, agente principale des finances; Kyra Lebrun, gestionnaire des finances.

Rangée arrière, de gauche à droite : Daniel Vienneau, gestionnaire des finances; Hayat El-Khoury, agente administrative; Danielle Sabourin, agente des programmes.

Absente : Andréa Prevost, spécialiste des comptes créditeurs.

Résultats de l'état des résultats et du résultat global

Ventes au Canada et coûts des ventes

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2025	2024	Variation (\$)
Ventes	253 384 \$	159 888 \$	93 496 \$
Coût des marchandises vendues	250 904 \$	156 809 \$	94 095 \$
Frais de transport et de possession	5 680 \$	2 619 \$	3 061 \$
Charges financières	2 554 \$	908 \$	1 646 \$
Marge brute (perte) sur les ventes au Canada	(5 754) \$	(448) \$	(5 306) \$

La CCL achète et vend du beurre pour équilibrer l'approvisionnement en produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année dans le cadre des Programmes intérieurs de saisonnalité, parmi lesquels seul le programme du Plan B pour le beurre (« programme Plan B ») a été sollicité cette année et l'an dernier.

Dans le cadre du programme Plan B, la CCL achète du beurre auprès de transformateurs, et ces derniers doivent ensuite le racheter dans un délai prédéterminé. Durant l'année laitière 2024-2025, la CCL a vendu 21 955 tonnes de beurre en Plan B comparativement à 12 822 tonnes l'an dernier. Cette année, les recettes découlant des ventes de beurre en Plan B ont totalisé 227,23 M\$, soit une hausse de 96,13 M\$ comparativement à l'an dernier. Une plus grande participation au programme Plan B explique cette hausse.

Les Programmes intérieurs de saisonnalité ont enregistré une perte brute sur les ventes cette année et l'année précédente, attribuable principalement aux charges financières ainsi qu'aux frais de transport et de possession engagés dans le cadre de l'exécution de ces programmes. Ces coûts sont typiques et continuent d'être entièrement recouvrables auprès du marché et des producteurs grâce au financement provenant des mises en commun. Par conséquent, l'impact de toute perte brute liée à ces programmes sur le résultat net et le résultat global total se limite à l'écart net entre les ventes et le coût des marchandises vendues de ces programmes, ce qui équivaut au surplus ou au déficit opérationnel des programmes.

Il convient de noter que ce surplus ou ce déficit est respectivement distribué aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait, ou recouvert auprès de ceux-ci. Les Programmes intérieurs de saisonnalité n'ont donc aucun impact résiduel sur le résultat net et le résultat global total de la CCL. Au cours des deux périodes de présentation, le programme Plan B a généré un surplus opérationnel.

Dans le cadre des engagements du Canada en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CCL a importé 3 274 tonnes de beurre au cours de chaque année laitière 2024-2025 et 2023-2024. Ces produits sont achetés par la CCL aux prix en vigueur dans le monde et dirigés en grande partie vers l'industrie de la surtransformation par l'entremise des fabricants de beurre. En 2024-2025, la CCL a vendu 2 659 tonnes du beurre importé durant cette même année, générant des ventes totales de 26,15 M\$. En comparaison, en 2023-2024, la CCL avait vendu la totalité des 3 274 tonnes importées. La baisse de 2,64 M\$ dans le total des ventes de beurre importé cette année s'explique principalement par cet écart.

Globalement, en 2024-2025, les ventes et le coût des marchandises vendues de la CCL ont augmenté respectivement de 93,50 M\$ (ou 58 %) et de 94,10 M\$ (ou 60 %) par rapport à 2023-2024. Ces hausses sont principalement attribuables à une activité accrue dans le cadre du programme Plan B, comme susmentionné. Comme l'année dernière, la CCL a présenté une perte brute globale sur les ventes, principalement due à la nature de la perte brute découlant des Programmes intérieurs de saisonnalité. Cette perte a été partiellement compensée par une marge brute générée par la vente de beurre importé.

Autres produits

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2025	2024	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	12 168 \$	10 006 \$	2 162 \$
Financement par le gouvernement du Canada	5 180 \$	5 583 \$	(403) \$
Services professionnels et autres produits	2 322 \$	2 506 \$	(184) \$
Total des autres produits	19 670 \$	18 095 \$	1 575 \$

Le financement provenant des mises en commun se compose des revenus découlant des services rendus pour l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et du financement reçu pour compenser les frais de possession associés aux Programmes intérieurs de saisonnalité et pour exécuter le programme du Plan C pour le fromage. Ce poste comprend aussi le financement supplémentaire reçu pour couvrir les autres dépenses engagées au nom des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. La variation observée s'explique surtout par les coûts plus élevés engagés par la CCL pour exécuter les Programmes intérieurs de saisonnalité ainsi que le programme du Plan C.

Le financement provenant du gouvernement du Canada désigne le financement reçu par l'entremise des crédits parlementaires comptabilisé comme autres produits lorsque des dépenses administratives financées par le gouvernement sont engagées. La variation s'explique surtout par la réduction du montant alloué par le Secrétariat du Conseil du Trésor. L'an dernier, le montant était plus élevé afin de financer les paiements salariaux rétroactifs découlant de la mise en application de nouvelles conventions collectives.

Les services professionnels et autres produits comprennent les revenus liés aux audits de l'utilisation du lait, les fonds reçus pour l'administration du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL) et du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL) au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ainsi que les revenus d'intérêts. Ces revenus d'intérêts comprennent les intérêts générés quand des fonds sont détenus en fiducie par le gouvernement du Canada. La variation est attribuable en majorité aux revenus d'intérêt plus faibles dans l'année courante.

Charges opérationnelles et frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2025	2024	Variation (\$)
<i>Charges opérationnelles</i>			
Initiatives de l'industrie	276 \$	227 \$	49 \$
Enquête sur le coût de production	1 238 \$	1 123 \$	115 \$
Coûts du programme du Plan C	1 156 \$	671 \$	485 \$
Autres charges (recouvrement)	847 \$	874 \$	(27) \$
Total des charges opérationnelles	3 517 \$	2 895 \$	622 \$
<i>Frais d'administration</i>			
Salaires et avantages du personnel	10 717 \$	9 765 \$	952 \$
Autres frais d'administration	2 112 \$	2 196 \$	(84) \$
Total des frais d'administration	12 829 \$	11 961 \$	868 \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	16 346 \$	14 856 \$	1 490 \$

Charges opérationnelles

Les initiatives de l'industrie comprennent les dépenses associées à divers programmes de la CCL, comme le Fonds d'investissement partagé, et à d'autres projets qui profitent à l'industrie. La variation s'explique par une augmentation des activités liées aux projets.

L'enquête sur le coût de production comprend des dépenses relatives à l'enquête annuelle sur le coût de production. La CCL utilise les résultats de cette enquête pour établir les prix de soutien. L'ajout de fermes et de données dans l'enquête a entraîné une hausse des coûts.

Les coûts du programme du Plan C comprennent les coûts d'entreposage, d'assurance et d'intérêt engagés pour le fromage acheté dans le cadre de ce programme. La variation observée est surtout attribuable au moment du traitement des frais d'entreposage; certains coûts ont été comptabilisés dans l'année courante en raison de retards dans la facturation.

Les autres charges (recouvrement) comprennent les crédits provenant de la contribution de la CCL à l'enquête sur le coût de production, et les frais engagés par la CCL au nom des agences et offices provinciaux de mise en marché, comme les charges d'intérêt découlant de l'utilisation de la ligne de crédit. Les taux d'intérêt plus faibles de cette année expliquent la baisse des charges d'intérêt, qui est toutefois partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses de la CCL au nom des mises en commun du lait.

Frais d'administration

Le total des frais d'administration s'élève à 12,83 M\$ cette année comparativement à 11,96 M\$ l'an passé. Les salaires et avantages du personnel, qui s'élèvent à 10,72 M\$, représentent la majeure partie des frais d'administration. Les autres frais d'administration sont composés surtout de l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location des bureaux, ainsi que des services professionnels et spécialisés et des frais de soutien administratif. Les salaires ont augmenté, surtout parce que tous les postes de la CCL étaient dotés cette année, contrairement à l'an passé où il a eu plus de postes qui sont demeurés vacants.

Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

La distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représente le transfert du surplus opérationnel généré par les Programmes intérieurs de saisonnalité, comme indiqué dans la sous-section *Ventes au Canada et coûts des ventes* ci-dessus. Le surplus est transféré aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait, qui redistribuent ensuite les fonds aux producteurs de lait. Le montant du transfert pour 2024-2025 est de 0,75 M\$ comparativement à 0,13 M\$ l'an passé.

Principaux résultats de l'état de la situation financière

Stocks

Au cours de l'année laitière, la CCL a détenu des stocks de beurre dans le cadre du programme Plan B des Programmes intérieurs de saisonnalité ainsi que de beurre importé en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Comme c'est généralement le cas, la CCL était en possession de beurre du Plan B à la fin des deux périodes de présentation. Les stocks de fin d'exercice de cette année comprennent également du beurre importé, alors qu'aucun beurre importé n'était détenu à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 juillet 2025, les stocks de beurre de la CCL s'élevaient à 17 229 tonnes, évalués à 178,12 M\$, soit une augmentation de 6 357 tonnes et de 66,30 M\$ par rapport aux stocks de 10 872 tonnes, évalués à 111,82 M\$, au 31 juillet 2024. Bien que les 610 tonnes de beurre importé détenues en fin d'exercice aient contribué à cette augmentation, le principal facteur demeure le beurre détenu dans le cadre du Plan B.

Cette hausse globale peut être attribuée à plusieurs facteurs de marché. Une proportion accrue de matière grasse dans le lait combinée à une demande plus forte du marché pour les solides non gras et les protéines a probablement contribué, dans une certaine mesure, à cette augmentation.

Accords de rachat du Plan C

La CCL exécute le programme Plan C pour le fromage, un programme d'entreposage et de rachat, au nom du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Les achats effectués en vertu de ce programme sont assujettis à l'activation temporaire du programme lorsqu'il y a des surplus de lait.

Lorsque le programme est activé, les transformateurs peuvent vendre des fromages admissibles à la CCL par l'entremise d'accords de rachat qui obligent les transformateurs à racheter le fromage au même prix et avant une date déterminée.

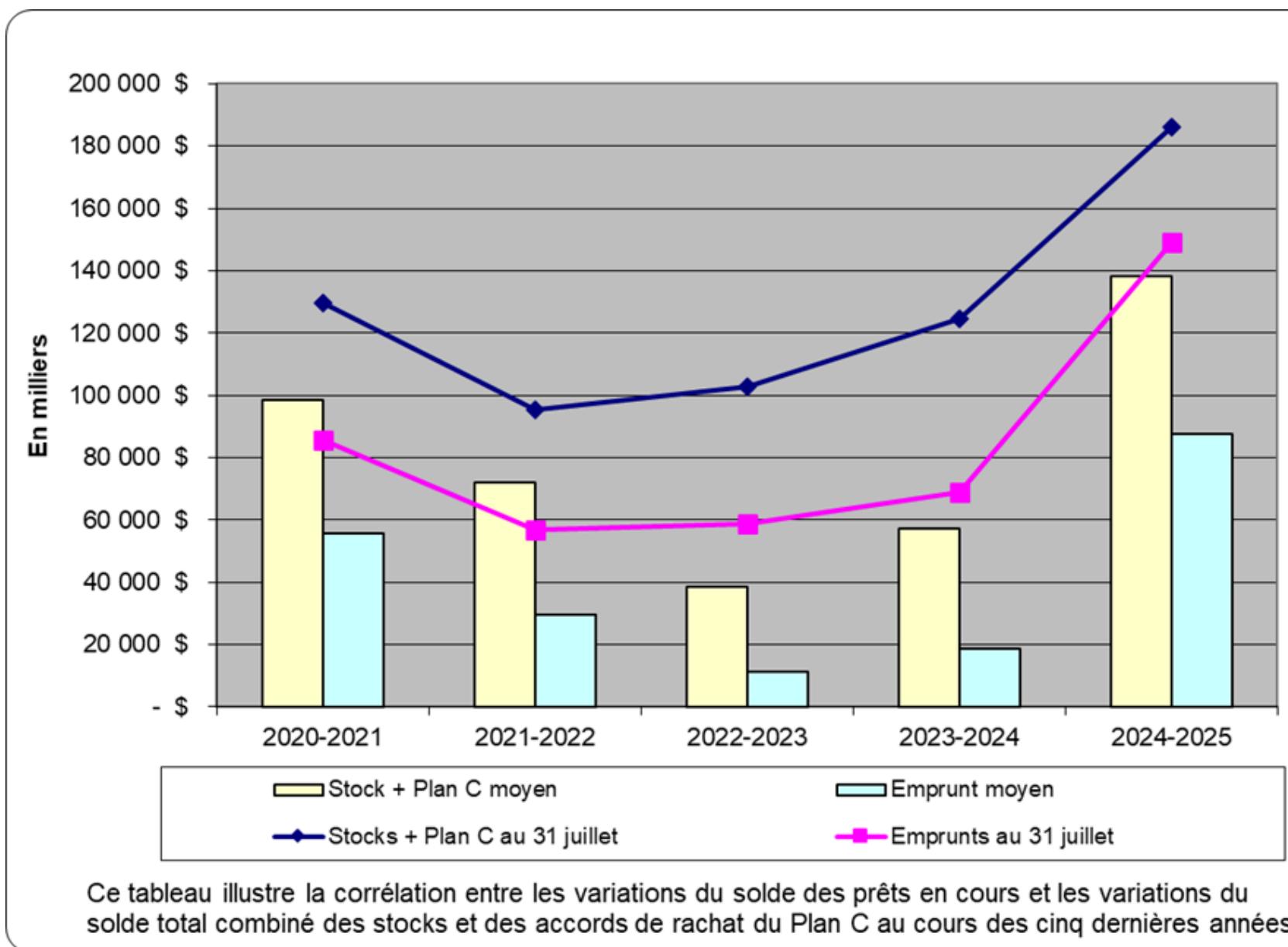
En vertu des normes internationales d'information financière (IFRS), la CCL doit comptabiliser ces achats en tant qu'actifs financiers plutôt que comme des stocks, car d'un point de vue comptable, la CCL n'obtient pas le contrôle des stocks. Cet actif financier est présenté au poste « Accords de rachat du Plan C » dans l'état de la situation financière. Le fromage est considéré comme étant détenu en garantie de l'actif financier.

Au 31 juillet 2025, le solde des accords de rachat du Plan C en cours s'élevait à 8,05 M\$ comparativement à 12,69 M\$ au 31 juillet 2024. La quantité de fromage détenue en garantie pour ces accords de rachat s'élevait à 895 tonnes au 31 juillet 2025.

Emprunts auprès du Gouvernement du Canada

La CCL a recours à des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour financer ses opérations commerciales, notamment les stocks de beurre et les activités du Plan C. Par conséquent, il existe une corrélation directe entre la variation du solde des emprunts auprès du gouvernement du Canada et la variation du solde total des stocks et de la valeur des accords de rachat du Plan C.

Au 31 juillet 2025, le solde des emprunts s'élevait à 149,20 M\$ comparativement à 68,92 M\$ au 31 juillet 2024. Cette hausse concorde avec la hausse observée dans le solde combiné des stocks et des accords de rachat du Plan C.



Futures modifications aux normes comptables

L'International Accounting Standards Board a des projets en cours, dont certains pourraient avoir des répercussions sur l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la CCL. La direction continue de surveiller les projets proposés et en cours, et d'évaluer si les modifications pourraient avoir une incidence sur la présentation de l'information financière de la CCL.

Un exposé approfondi sur l'application des normes IFRS, dont une modification adoptée par la CCL le 1^{er} août 2024, figure à la note 5 des états financiers.

L'information fournie en note traite également des normes IFRS nouvelles ou révisées qui ont été publiées, mais pas encore adoptées par la CCL, notamment la norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers.

Gestion des risques

Profil de risque de la CCL et planification

La CCL a préparé son profil de risque d'entreprise (« le profil »), lequel est revu par la direction au moins une fois par année et mis à jour au besoin en cours d'année. La dernière révision a eu lieu en février 2025 pour l'année laitière 2025-2026 et en mars 2024 pour l'année laitière 2024-2025. Le profil définit les principaux risques associés à l'exploitation et aux activités de la CCL. Il sert également à évaluer la probabilité et les répercussions potentielles de l'occurrence d'un risque et définit des mesures d'atténuation. Il est utilisé durant le processus annuel de planification de la CCL pour veiller à ce que les domaines et les activités à haut risque reçoivent une attention particulière.

Gouvernance et surveillance de la gestion du risque

Le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction (EHD) se partagent la responsabilité de la gestion du risque et ont chacun un rôle à jouer dans ce processus à la CCL. Le conseil veille à ce que la direction cerne et gère les risques organisationnels de la CCL, et qu'elle en fasse un suivi. Il est chargé de fournir une orientation claire sur le niveau de tolérance à adopter face au risque et d'approuver le profil. Les membres du conseil sont tenus informés de tout changement au profil grâce à des séances d'information trimestrielles. Au moins une fois tous les trimestres, le Comité de vérification de la CCL effectue le suivi de ces risques et de la progression des diverses mesures d'atténuation. L'EHD a la responsabilité d'évaluer les principaux domaines de risque de la CCL et de s'assurer que des contrôles appropriés et des stratégies d'atténuation sont en place pour gérer efficacement ces risques. Ce rôle comprend la promotion des mesures de sensibilisation aux risques et la communication à cet effet au sein de la CCL.

Intégration et divulgation des risques climatiques

En réponse à l'exigence du Budget 2021 invitant les sociétés d'État à faire preuve de leadership climatique en adoptant les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), la CCL a mené une évaluation initiale de la gestion des risques climatiques et préparé une stratégie climatique au cours de l'exercice 2024–2025. Ces efforts sont reflétés dans le tout premier Rapport de divulgation sur les changements climatiques de la CCL, consolidant ainsi l'engagement de la CCL à intégrer les considérations climatiques dans son cadre global de gestion des risques.

Facteurs de risque et stratégies d'atténuation

Comme c'est le cas pour toute entité, la CCL est soumise aux risques associés à ses opérations courantes. La CCL a déterminé les principaux facteurs de risque auxquels elle est exposée, puis elle a établi des politiques et des procédures pour les gérer et les atténuer.

La CCL est exposée à des risques liés à des facteurs externes hors de son contrôle, comme l'évolution des négociations commerciales agricoles, les tendances du marché intérieur et les fluctuations de l'offre et de la demande. Ces facteurs peuvent influencer la prise de décisions stratégiques et les activités opérationnelles qu'elle mène pour s'acquitter de son mandat. Pour atténuer ces risques, la CCL adopte de saines pratiques de gestion, maintient en poste un effectif compétent et qualifié, et surveille activement l'évolution du marché et du contexte politique susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités. Un autre facteur externe qui pose un risque est la volatilité des conditions du marché mondial. Ce risque est géré par l'achat stratégique de beurre importé par voie d'appels d'offres ou d'offres concurrentielles auprès d'importateurs fiables.

De plus, la CCL est exposée au risque de crédit, soit le risque qu'une partie subisse des pertes financières parce qu'une autre partie n'a pas respecté ses propres obligations financières. La CCL est principalement exposée à ce risque dans le cadre des accords de rachat du Plan C, où le risque est largement atténué par le fait que la CCL est le propriétaire légal de l'actif sous-jacent. En tant que détentrice du titre de propriété du fromage, la CCL conserve un recours en cas de non-respect de l'obligation de rachat par un transformateur. Les créances liées aux services professionnels posent aussi un risque de crédit, qui est géré en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables. Il convient de noter que la CCL ne détient pas de créances par rapport aux ventes, car celles-ci sont réglées en espèces avant que le produit ne soit remis au client. Enfin, bien qu'elle ne détenuait aucun contrat de change à terme à la fin de la période de présentation, la CCL est effectivement exposée à un risque de crédit lorsqu'elle utilise de tels instruments au cours de l'année. La conclusion exclusive de contrats avec de grandes institutions financières canadiennes permet d'atténuer ce risque.

Perspectives

La CCL poursuit son étroite collaboration avec les partenaires de l'industrie et AAC, non seulement pour contribuer à la prospérité et à la pérennité de l'industrie laitière du Canada, mais aussi pour assurer sa durabilité.

Les priorités stratégiques de la CCL pour 2025-2026 s'inscrivent dans la foulée des travaux entamés en 2024-2025. La CCL entend cultiver la collaboration de l'industrie pour assurer la pérennité et la résilience de l'industrie; moderniser les outils et les pratiques pour faciliter la prise de décisions efficaces et fondées sur des données à l'échelle nationale dans le but d'optimiser le système de gestion de l'offre du secteur laitier canadien; et optimiser l'efficacité de la CCL en contexte de priorités concurrentes.

Le contexte dans lequel la CCL évolue a changé au cours des derniers mois. Il est influencé par un paysage international dynamique, par une directive fédérale visant à améliorer le commerce interprovincial par l'élimination des obstacles administratifs inutiles, ainsi que par une initiative pangouvernementale visant à cerner des économies dans les budgets de fonctionnement pour les trois prochaines années. En réponse, la CCL se conforme activement à ces priorités : évaluer les impacts potentiels des pressions mondiales afin d'élaborer des stratégies d'atténuation, éliminer les réglementations obsolètes dans le secteur laitier et cerner des mesures de réduction des coûts qui préservent les niveaux de service. Ces efforts cherchent à améliorer l'efficacité et l'efficience, sans nuire à l'industrie.

L'une des difficultés persistantes dans l'industrie laitière est la maximisation de l'utilisation de tous les composants du lait produit au Canada. La CCL continue de jouer un rôle de chef de file dans la délimitation et la mise en œuvre de solutions pour résoudre ce problème. À titre d'exemple, le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL), un programme sur dix ans lancé par la CCL en partenariat avec AAC en 2023-2024, a pour but de soutenir l'innovation et l'investissement dans des projets qui valorisent les solides non gras (SNG). En 2024-2025, le FIISL en était à sa deuxième année, et les activités de mise en œuvre se poursuivent. De plus, la CCL a collaboré avec des partenaires de l'industrie pour créer le Programme pour la croissance des marchés (PCM). Lancé en décembre 2024, le PCM vise à stimuler les investissements qui feront croître à long terme la transformation laitière au Canada en soutenant des projets d'investissement durables et novateurs qui mettent l'accent sur l'utilisation des SNG. Il est administré par la CCL au nom du CCGAL selon une approche multivolets : le Volet de financement de la préproduction, le Volet d'usines de valorisation des surplus de lait et le Volet d'approvisionnement en lait.

Conformément aux ambitieux engagements environnementaux décrits dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, il est de plus en plus important que les organisations gouvernementales collaborent avec les différents partenaires de la chaîne de valeur des produits laitiers afin de réduire l'empreinte environnementale de l'ensemble du secteur laitier. La CCL joue un rôle collaboratif pour soutenir la résilience climatique à grande échelle ainsi que pour aider les filières de l'industrie laitière dans les efforts qu'elles déploient pour être plus efficaces, par la réduction des déchets alimentaires et la recherche d'outils novateurs afin de les valoriser.

En interne, en 2025-2026, la CCL s'emploiera à soutenir la résilience en milieu de travail et parmi l'effectif en favorisant un milieu de travail inclusif, propice au perfectionnement du personnel. Les progrès seront mesurés par la mise en œuvre d'outils qui éliminent les obstacles, célèbrent la diversité et permettent aux employés de contribuer pleinement à l'efficacité de la CCL. De plus, la CCL entend optimiser sa gouvernance et ses processus décisionnels en formalisant une approche structurée dotée d'un cadre de gestion de l'information comme outil de soutien essentiel. La mise en œuvre initiale de ce cadre servira d'indicateur de rendement et contribuera à simplifier le processus décisionnel et à mettre en application le plan stratégique.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La responsabilité des états financiers de la Commission canadienne du lait et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction. Ces états ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états.

Pour s'acquitter de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion auxquels elle se fie, qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus.

Ces contrôles et pratiques contribuent à la bonne conduite des affaires, à l'exactitude des registres comptables, à la préparation en temps opportun d'informations financières fiables et au respect des politiques et des obligations légales de la CCL. Ce processus comprend la communication et l'application continue du Code d'éthique de la CCL.

Le Comité de vérification de la CCL, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de systèmes de contrôle appropriés et de qualité de l'information financière. Les auditeurs internes et externes de la CCL peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les états financiers de la CCL ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui agit comme vérificatrice indépendante pour le gouvernement du Canada.



Benoit Basillais
Le chef de la direction

Ottawa, Canada
Le 2 octobre 2025



Jonatan Emery
Le directeur général,
Finances et administration



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission canadienne du lait (la « CCL »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2025, et l'état des résultats et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CCL au 31 juillet 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CCL conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CCL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CCL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CCL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CCL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CCL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CCL à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission canadienne du lait dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, les règlements administratifs de la Commission canadienne du lait ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission canadienne du lait dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission canadienne du lait aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission canadienne du lait à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Sophie Bernard, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 2 octobre 2025

Commission canadienne du lait

Etat de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

En date du

31 juillet 2025

31 juillet 2024

Actifs

Actifs courants

	4 \$	4 \$
Trésorerie	4 \$	4 \$
Clients et autres débiteurs		
Comptes clients	2 557	1 553
Avances aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait (note 6)	8 889	6 831
Mises en commun du lait	2 697	1 591
Stocks (note 7)	178 119	111 816
Accords de rachat du Plan C (note 8)	2 195	9 832
	<hr/> 194 461	<hr/> 131 627

Actifs non courants

Accords de rachat du Plan C (note 8)	5 859	2 857
Actif au titre du droit d'utilisation (note 9)	254	407
	<hr/> 200 574 \$	<hr/> 134 891 \$

Passifs

Passifs courants

Ligne de crédit bancaire (note 10)	8 889 \$	- \$
Découvert bancaire (note 10)	-	6 831
Fournisseurs et autres crébiteurs		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 11)	12 843	27 381
Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait (note 12)	750	130
Autres crébiteurs	1 995	1 347
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 13)	149 203	68 925
	<hr/> 173 680	<hr/> 104 614

Passifs non courants

Obligation locative (note 9)	292	495
------------------------------	-----	-----

Capitaux propres

Résultats non distribués (note 14)	26 602	29 782
	<hr/> 200 574 \$	<hr/> 134 891 \$

Engagements (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 2 octobre 2025.



Le chef de la direction,
Benoit Basillais



La présidente,
Jennifer Hayes



Le directeur général, Finances et administration,
Jonatan Emery

Commission canadienne du lait

État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice terminé le

31 juillet 2025

31 juillet 2024

Ventes et coûts des ventes au Canada

Ventes (note 15)	253 384	\$	159 888	\$
Coût des marchandises vendues	250 904		156 809	
Frais de transport et de possession	5 680		2 619	
Charges financières	2 554		908	
Marge brute (perte) sur les ventes au Canada	(5 754)		(448)	

Autres produits

Financement provenant des mises en commun (note 15)	12 168		10 006	
Financement par le gouvernement du Canada (note 15)	5 180		5 583	
Services professionnels et autres produits (note 15)	2 322		2 506	
	19 670		18 095	
Total de la marge brute (perte) sur les ventes au Canada et autres produits	13 916		17 647	

Charges opérationnelles

Initiatives de l'industrie	276		227	
Enquête sur le coût de production	1 238		1 123	
Coût du programme du Plan C (note 8)	1 156		671	
Autres charges (recouvrements)	847		874	
	3 517		2 895	

Frais d'administration

Salaires et avantages du personnel (note 16)	10 717		9 765	
Autres frais d'administration	2 112		2 196	
	12 829		11 961	
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	16 346		14 856	

Résultat avant distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait (note 12)

Résultat net et résultat global total

(2 430)		2 791
750		130
(3 180)	\$	2 661

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait
État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice terminé le

31 juillet 2025

31 juillet 2024

Résultats non distribués au début de l'exercice	29 782	\$	27 121	\$
Résultat global total de l'exercice	(3 180)		2 661	
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	26 602	\$	29 782	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice terminé le

31 juillet 2025

31 juillet 2024

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

	256 317	\$	163 165	\$
Entrées de trésorerie - clients et autres	(354 841)		(187 317)	
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres				
Entrées de trésorerie - agences et offices provinciaux de mise en marché du lait pour la mise en commun	9 004		14 285	
Sorties de trésorerie - distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	(130)		(230)	
Entrées de trésorerie - gouvernement du Canada	5 180		5 583	
Entrées de trésorerie - revenus d'intérêts	24		148	
Sorties de trésorerie - intérêts	(2 327)		(757)	
Entrées de trésorerie - accords de rachat du Plan C	10 606		8 758	
Sorties de trésorerie - accords de rachat du Plan C	(5 971)		(9 455)	
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(82 138)		(5 820)	

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produits des décaissements sur la ligne de crédit	43 774	-
Remboursements des décaissements sur la ligne de crédit	(34 885)	-
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	296 353	137 286
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(216 075)	(127 068)
Paiements en capital sur le contrat de location	(198)	(157)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	88 969	10 061

Entrées (sorties) de trésorerie nettes

Trésorerie (découvert bancaire) net au début de l'exercice

6 831

4 241

(6 827)

(11 068)

Trésorerie (découvert bancaire) net à la fin de l'exercice

4 \$

(6 827) \$

Éléments :

Trésorerie

4 \$

4 \$

Découvert bancaire

-

(6 831)

Trésorerie (découvert bancaire) net

4 \$

(6 827) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Statements of Financial Position

1. Pouvoir et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté le roi du chef du Canada (gouvernement du Canada) et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

La CCL a pour objectifs, d'une part, de permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. À cette fin, elle travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est régie par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL finance une partie de ses frais d'administration à l'aide de crédits parlementaires qui lui sont accordés. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et de ses opérations commerciales.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci exigeait de la CCL qu'elle aligne ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements aux politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor à ce sujet d'une manière conforme à ses obligations légales. Elle devait également faire rapport sur la mise en œuvre de cette directive dans son plan d'entreprise. Au 31 juillet 2025, la CCL continuait de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés dans le respect des normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté les états financiers et a autorisé leur publication le 2 octobre 2025.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, comme l'indiquent les méthodes comptables qui suivent, sauf lorsque les normes IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information foncière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière (du 1^{er} août au 31 juillet).

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et de présentation de la CCL.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières reconnues.

Commission canadienne du lait Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 juillet 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Le classement et les méthodes d'évaluation ultérieure des catégories des instruments financiers sont décrits ci-dessous.

Classement et méthode d'évaluation ultérieure :

Trésorerie	Actif financier évalué au coût amorti
Clients et autres débiteurs	Actif financier évalué au coût amorti
Accord de rachat du Plan C	Actif financier évalué au coût amorti
Ligne de crédit bancaire	Passif financier évalué au coût amorti
Découvert bancaire	Passif financier évalué au coût amorti
Fournisseurs et autres crébiteurs	Passif financier évalué au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passif financier évalué au coût amorti

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou de leur nature.

Accords de rachat du Plan C

La CCL exécute le programme du Plan C, lequel est décrit à la note 8.

Conformément aux normes IFRS, les ententes du programme du Plan C (« Accords de rachat du Plan C ») sont comptabilisées comme des actifs financiers en raison de leur nature financière. Ces accords sont évalués à leur juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale puisque cette valeur est différente de leur prix de transaction. La CCL calcule la juste valeur de ces actifs financiers en appliquant la technique d'ajustement du taux d'actualisation. La méthode du taux d'intérêt effectif est ensuite appliquée pour les évaluations ultérieures.

Dépréciation

Pour les clients et autres débiteurs, la provision pour perte est évaluée à l'aide de la méthode simplifiée, soit à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Le risque de crédit pour les accords de rachat du Plan C n'a pas augmenté de façon notable depuis la comptabilisation initiale. Par conséquent, la provision pour perte est évaluée à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur 12 mois.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks de beurre du Plan B, dont le coût est déterminé selon la méthode de l'identification spécifique.

Revenus provenant de contrats conclus avec des clients

Ventes

Les ventes de beurre au Canada sont comptabilisées comme un revenu à un moment précis lorsque le contrôle du produit est transféré au transformateur. Ce transfert survient habituellement lorsque le produit est chargé dans le moyen de transport du transformateur, celui-ci étant responsable du transport du produit. Les prix de transaction sont fondés sur le prix de soutien canadien ou sur d'autres prix établis par la CCL.

Commission canadienne du lait
Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 juillet 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Financement provenant des mises en commun du lait

Le financement provenant des mises en commun se compose des revenus reçus pour l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait ainsi que du financement reçu pour compenser les frais de possession du beurre dans le cadre des Programmes intérieurs de saisonnalité et pour exécuter le programme du Plan C. Ce poste comprend aussi le financement supplémentaire reçu pour couvrir les autres dépenses engagées au nom des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

Services professionnels

Les services professionnels englobent les services d'audit et les services d'administration des programmes gouvernementaux.

La CCL a deux types de contrats pour les services d'audit, qui se distinguent par le moment où l'obligation de prestation est remplie. Le revenu découlant du premier type de contrat est comptabilisé au moment où les rapports d'audits sont remis, tandis que pour le second, il est comptabilisé selon la méthode linéaire pour correspondre aux services rendus au fil du temps.

La CCL administre deux programmes distincts au nom du gouvernement du Canada : le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL) et le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL). Les revenus reçus en contrepartie des services administratifs sont comptabilisés progressivement.

Obligations de prestation

La CCL a choisi d'adopter la mesure de simplification selon laquelle elle ne divulguerait pas de renseignements sur ses obligations de prestation restantes lorsqu'elles font partie de contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ou lorsque le revenu obtenu après l'exécution de l'obligation de prestation est comptabilisé à hauteur du montant que la CCL a le droit de facturer au client.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est alloué par le Parlement pour couvrir certains frais d'administration. Il est comptabilisé à titre de revenu dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées.

Coût des ventes

Tout le beurre vendu a été acquis par la CCL soit au prix de soutien canadien, soit aux prix qu'elle a établis selon les marchés de revente prévus, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe à la valeur marchande internationale. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la vente de la marchandise est comptabilisée à titre de revenu.

Avantages sociaux du personnel

Cotisations au régime de retraite

L'obligation de la CCL au titre des prestations de retraite, détaillée à la note 16, se limite aux cotisations versées en vertu du régime de retraite (le régime). Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme dépense au fur et à mesure que les employés fournissent leurs services.

Autres dépenses

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les charges à payer sont estimées à la fin de chaque période de présentation.

4. Sources d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques clés

La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de la période de présentation. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimations et les hypothèses sont décrits plus en détail ci-dessous.

Évaluation des accords de rachat du Plan C

En exerçant son jugement, la direction a déterminé la technique d'évaluation à utiliser pour mesurer la juste valeur des accords de rachat du Plan C à leur comptabilisation initiale ainsi que le taux d'actualisation pour la technique d'ajustement du taux d'actualisation.

Stocks

Classement du beurre du Plan B

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les Programmes intérieurs de saisonnalité, dans le cadre desquels elle achète du beurre du Plan B auprès de transformateurs. Ces derniers ont ensuite l'obligation contractuelle de racheter le produit au prix de soutien en vigueur à la fin de la période convenue. Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat du beurre du Plan B provenant des transformateurs, elle n'est pas contractuellement tenue de leur revendre le produit. De plus, elle assume les risques importants inhérents à la propriété lorsqu'elle détient le beurre, y compris pour le vol et les dommages.

La direction a exercé son jugement pour conclure que le contrôle de l'actif est transféré lorsque la CCL achète le beurre du Plan B, étant donné que cette dernière a la capacité immédiate de décider de l'utilisation de l'actif et d'en obtenir la quasi-totalité des avantages économiques restants, et qu'elle assume les risques inhérents à la propriété de l'actif. Par conséquent, le beurre du Plan B est comptabilisé en tant que stocks.

Provision pour dépréciation des stocks

La direction a recours à des hypothèses lorsqu'elle détermine la provision pour dépréciation des stocks en réserve en fin d'exercice financier en estimant leur valeur nette de réalisation à l'aide du prix du lait sur le marché international et du prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier.

Revenu reçu pour la prestation de services administratifs

La CCL administre l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait au nom des agences et offices de mise en marché du lait (les provinces). Entre autres, elle perçoit de l'argent de certaines provinces et en distribue à d'autres. Elle reçoit un financement en contrepartie de ces services administratifs.

Par ailleurs, la CCL déploie le PPDPL et le FIISL et verse des paiements aux bénéficiaires admissibles au nom du gouvernement du Canada. Ces paiements proviennent de crédits parlementaires accordés à AAC. Elle reçoit aussi un financement en contrepartie de ces services administratifs.

La direction a eu recours à son jugement pour déterminer que la CCL agit comme mandataire dans ces ententes. Par conséquent, le revenu comptabilisé se limite au financement administratif reçu pour chaque programme.

Moment où les obligations de prestation dans les contrats conclus avec des clients sont remplies

En exerçant son jugement, la direction a déterminé que les obligations de prestation suivantes sont remplies progressivement :

- L'administration des ententes de mise en commun, pour lesquelles les calculs de mise en commun sont faits chaque mois.
- L'administration des programmes du gouvernement, qui est effectuée pendant plusieurs mois consécutifs ou en continu.
- Les services d'audit, conformément à deux contrats d'audit, qui sont fournis en continu.

5. Application de normes IFRS nouvelles ou révisées

Modifications en vigueur

La modification suivante publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) entre en vigueur pour les exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2024 ou après. La CCL a adopté cette modification le 1^{er} août 2024.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (IAS 1 - Présentation des états financiers)

En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à la norme IAS 1 liée au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. La modification précise qu'un passif doit être classé comme non courant si l'entité a le « droit » de différer le règlement « à la date de clôture », indépendamment de l'intention de l'entité de différer son règlement. La modification définit le terme « règlement » comme suit : « aux fins du classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant, on entend par « règlement » un transfert à l'autre partie qui entraîne l'extinction du passif ». La modification n'a aucun effet sur les états financiers de la CCL.

Nouvelles normes ou modifications publiées, mais pas encore en vigueur

Les modifications suivantes apportées aux normes publiées par l'IASB sont en vigueur pour différentes périodes de présentation de l'information financière commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après, et n'ont pas encore été adoptées par la CCL. Cette dernière évalue actuellement les répercussions possibles de ces modifications sur ses états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers (IFRS 9 et IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée aux normes IFRS 9 et IFRS 7 concernant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications s'appliqueront aux périodes de présentation de l'information financière qui s'ouvrent le 1^{er} janvier 2026 ou après. Les modifications servent à répondre aux questions cernées lors de l'examen postérieur à la mise en œuvre des exigences de classement et d'évaluation de la norme IFRS 9, en précisant et en rendant plus cohérentes les exigences des normes.

Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui s'applique aux périodes de présentation qui commencent le 1^{er} janvier 2027 ou après. Son objectif est d'énoncer les dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers afin de s'assurer qu'ils fournissent des informations pertinentes. Ces dispositions visent toutes les entités qui appliquent les normes IFRS.

6. Avances aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

Des fonds sont avancés à certaines agences ou certains offices provinciaux de mise en marché du lait pour les aider à gérer, sur le plan financier, l'écart temporel qui survient tous les mois entre le moment où ils rémunèrent les producteurs dans leur province et le moment où ils reçoivent leur transfert de fonds après le calcul mensuel de mise en commun des revenus du lait.

La CCL détermine si une agence ou un office a le droit de recevoir une avance et calcule l'avance maximale permise à l'aide d'une méthode approuvée par le CCGAL. Les fonds sont avancés au moyen de la ligne de crédit obtenue à cette fin (note 10).

Commission canadienne du lait Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 juillet 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Stocks

Au 31 juillet 2025, les stocks de la CCL comprenaient du beurre du Plan B acheté dans le cadre des Programmes intérieurs de saisonnalité ainsi que du beurre importé par la CCL en vertu d'un contingent tarifaire (CT) lié à l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (Beurre sous CT [OMC]).

	En date du			
	31 juillet 2025		31 juillet 2024	
	\$	tonnes	\$	tonnes
Beurre du plan B	171 996 \$	16 619	111 816 \$	10 872
Beurre sous CT (OMC)	6 123	610	-	-
Valeur nette de réalisation totale	<u>178 119 \$</u>		<u>111 816 \$</u>	

Le montant des stocks comptabilisés comme charges pour l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élève à 250,90 M\$ (31 juillet 2024 : 156,81 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global (perte) comme coût des marchandises vendues.

8. Accords de rachat du Plan C

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre des programmes, dont le Plan C, pour l'entreposage et le rachat de fromage (« programme du Plan C »). Ce programme est constitué d'accords de rachat en vertu desquels la CCL achète initialement du fromage d'un transformateur, jusqu'à concurrence d'une quantité convenue et à un prix préétabli, et l'entrepose temporairement. Elle conserve la propriété du produit jusqu'à ce que le transformateur s'acquitte de son obligation contractuelle de racheter son produit après une période prédéterminée.

Dans les méthodes comptables utilisées pour les accords de rachat du Plan C (note 3), il est précisé qu'en vertu des normes IFRS, la CCL doit comptabiliser ces accords comme des actifs financiers plutôt que comme des stocks. Cependant, la valeur comptable de ces accords correspond étroitement au prix de transaction du fromage sous-jacent en raison du taux d'actualisation faible appliqué lors de la comptabilisation initiale, ce qui reflète le risque minime associé à cet instrument financier.

Les portions courantes et non courantes des accords de rachat du Plan C présentées dans l'état de la situation financière sont déterminées en fonction des dates de rachat maximales. La portion non courante devrait être réglée d'ici juin 2027.

Les frais du programme sont comptabilisés au poste « Coût du programme du Plan C » dans l'état des résultats et du résultat global (perte) et ils sont entièrement recouvrables par l'entremise du financement provenant des mises en commun. Aucun revenu provenant des ventes au Canada n'est comptabilisé lorsque le fromage du Plan C est racheté par un transformateur.

9. Actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative

La CCL ne détient qu'un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, et ceux-ci ont trait à un bâtiment faisant l'objet d'un contrat de location conclu avec le gouvernement du Canada jusqu'en mars 2027. L'actif au titre du droit d'utilisation représente le droit de la CCL d'utiliser les locaux à bureaux et l'espace d'entreposage de l'édifice pour la durée du contrat de location, tandis que l'obligation locative représente l'obligation de la CCL d'effectuer les paiements de loyer en échange du droit d'utiliser l'édifice.

Le total des dépenses liées aux contrats de location à court terme ou aux contrats dont l'actif sous-jacent a une faible valeur n'était pas significatif pour les deux périodes de présentation de l'information financière.

10. Ligne de crédit bancaire et découvert bancaire

La CCL possède une ligne de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements, autorisée par le ministre des Finances, jusqu'à concurrence de 50 M\$. Cette facilité de crédit est utilisée pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait, comme le décrit la note 6. Auparavant accordé comme un découvert bancaire, ce crédit prend désormais la forme d'une ligne de crédit standard coordonnée avec la banque, depuis le dernier trimestre de l'exercice considéré, afin de mieux cadrer avec ses offres de services.

Commission canadienne du lait
Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 juillet 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En date du 31 juillet 2025, la limite de crédit auprès de la banque est de 25 M\$ (31 juillet 2024 : 25 M\$). Cette facilité est payable à vue, avec des intérêts courus au taux préférentiel de 4,95 % par année en date du 31 juillet 2025 (31 juillet 2024 : 6,70 %).

11. Comptes fournisseurs et charges à payer

En date du

	31 juillet 2025	31 juillet 2024
Comptes fournisseurs	4 025 \$	14 727 \$
Charges à payer	8 818	12 654
Total	12 843 \$	27 381 \$

12. Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

La CCL offre les Programmes intérieurs de saisonnalité tout au long de l'année et détermine annuellement leurs résultats opérationnels à la fin de la période de présentation. Les surplus ou les déficits opérationnels générés par ces programmes sont distribués aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait ou recouvrés auprès de ceux-ci, respectivement. Ces résultats sont présentés à l'état des résultats et du résultat global (perte) lorsqu'ils sont déterminés.

Les programmes ont généré des surplus opérationnels pour les deux périodes de présentation de l'information financière.

13. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada sont accessibles pour le financement des opérations commerciales, jusqu'à un maximum de 350 M\$ (31 juillet 2024 : 350 M\$).

Chaque emprunt vient à échéance un an après l'avancement des fonds. Le capital et les intérêts sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les variations des emprunts auprès du gouvernement du Canada sont attribuables aux flux de trésorerie associés aux activités de financement, qui sont présentés dans l'état des flux de trésorerie.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fondés sur les taux de rendement des derniers bons du Trésor émis sur une période comparable, plus un huitième d'un pour cent. Les taux et les charges d'intérêt étaient les suivants :

	Pour l'exercice terminé le	
	31 juillet 2025	31 juillet 2024
<u>Taux d'intérêt</u>		
Faible	2,71 %	4,53 %
Élevé	5,05 %	5,28 %
<u>Charge d'intérêt</u>	2 763 \$	1 055 \$

14. Gestion du capital

La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur, et aucun changement n'a été apporté au cadre de gestion du capital dans l'année en cours.

L'objectif premier du cadre de gestion du capital de la CCL est de faire en sorte que l'organisation dispose de liquidités suffisantes pour s'acquitter de son mandat énoncé dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Ce capital, formé des capacités d'emprunt, comprend la ligne de crédit (note 10) et les emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 13), qui sont accessibles pour des raisons précises, lesquelles sont décrites dans leurs notes respectives. Au 31 juillet 2025, la capacité d'emprunt disponible par l'entremise de la ligne de crédit était de 16,11 M\$ (31 juillet 2024 : 18,17 M\$ par l'entremise du découvert bancaire), et la capacité d'emprunt disponible auprès du gouvernement du Canada était de 200,80 M\$ (31 juillet 2024 : 281,08 M\$). La CCL surveille régulièrement le solde combiné non remboursé de ces sources d'emprunt afin de s'assurer que la limite de 350 M\$ prévue par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* est respectée (31 juillet 2024 : 350 M\$). La capacité d'emprunt combinée disponible au 31 juillet 2025 était de 191,91 M\$ (31 juillet 2024 : 274,24 M\$).

Le cadre de gestion du capital comprend aussi la gestion des résultats non distribués. La CCL se sert de ce capital pour financer des programmes et des projets qui profitent à l'industrie laitière canadienne. Au 31 juillet 2025, le capital total disponible pour de telles activités était de 26,60 M\$ (31 juillet 2024 : 29,78 M\$).

15. Ventilation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la CCL proviennent des sources suivantes :

	Pour l'exercice terminé le	
	31 juillet 2025	31 juillet 2024
Ventes au Canada		
Beurre du Plan B	227 226 \$	131 110 \$
Beurre sous CT (OMC)	26 158	28 778
Revenu provenant des ventes au Canada	253 384 \$	159 888 \$
Mises en commun du lait		
Financement pour les dépenses administratives	4 660 \$	4 660 \$
Financement pour les frais de possession du beurre du Plan A et du Plan B et du fromage du Plan C	5 440	3 358
Autres dépenses recouvrables	2 068	1 988
Financement provenant des mises en commun	12 168 \$	10 006 \$
Services professionnels et autres produits		
Services administratifs	1 300 \$	1 367 \$
Services d'audits	998	991
Revenus d'intérêt	24	148
Revenu provenant des services professionnels et autres produits	2 322 \$	2 506 \$
Financement par le gouvernement du Canada	5 180 \$	5 583 \$
Revenus totaux	273 054 \$	177 983 \$

Commission canadienne du lait
Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 juillet 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Salaires et avantages sociaux

Les salaires et avantages sociaux du personnel comprennent ce qui suit :

	Pour l'exercice terminé le	
	31 juillet 2025	31 juillet 2024
Charges salariales	8 885 \$	8 060 \$
Cotisations au régime de retraite	1 149	1 066
Charges au titre de l'assurance-maladie	386	339
Autres dépenses	297	300
Total	10 717 \$	9 765 \$

Cotisations au régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au régime de retraite de la fonction publique (« le régime »), un régime à prestations définies établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur et l'administrateur. Les cotisations de l'employeur représentent un multiple des cotisations obligatoires du personnel, toutes deux étant établies par le Conseil du Trésor du Canada. Le multiple pour la cotisation générale en vigueur pour l'exercice clos le 31 juillet 2025 était en moyenne de 1,00 fois le taux de cotisation des employés (31 juillet 2024 : 1,01 fois le taux de cotisation des employés).

Selon les lois en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour les services passés ou pour la sous-capitalisation du régime. L'obligation légale de verser les prestations prévues par le régime incombe au gouvernement du Canada.

17. Instruments financiers et gestion du risque

Lors du cours normal de ses opérations, la CCL est exposée aux risques suivants, qui sont gérés et atténués au moyen des politiques et procédures correspondantes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix du marché, notamment les taux d'intérêt, ait une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

La ligne de crédit bancaire, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, exposent la CCL à un risque de flux de trésorerie.

Le risque de taux d'intérêt associé à la ligne de crédit bancaire est géré par le cycle normal de mise en commun, les avances aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait étant généralement remboursées le mois suivant la date à laquelle les avances ont été consenties. Pour gérer le risque de taux d'intérêt associé aux prêts du gouvernement du Canada, le solde des prêts est systématiquement abaissé au minimum. À la fin de chaque journée, toutes les recettes des opérations commerciales sont utilisées pour rembourser les prêts en cours.

On ne s'attend pas à des augmentations défavorables des taux au cours des 12 prochains mois, étant donné que la Banque du Canada prévoit de baisser son taux directeur durant cette même période.

Autre risque lié au prix

L'autre risque lié au prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change.

L'exposition de la CCL à ce risque est négligeable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance.

À la clôture de la période de présentation, la CCL n'avait que des instruments financiers établis à court terme, autre que pour quelques-uns des accords de rachat du Plan C, et son ratio de liquidité général était de 1,12 (31 juillet 2024 : 1,26). La direction estime que la capacité d'emprunt disponible (décrise à la note 14) est suffisante pour que la CCL puisse remplir ces obligations financières.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie subisse des pertes financières parce qu'une autre partie n'a pas respecté ses propres obligations financières.

Le risque de crédit associé aux comptes clients se limite aux créances en souffrance des clients à qui elle fournit des services professionnels. La CCL gère ce risque en ne traitant qu'avec des clients solvables. Elle ne détient pas de créances par rapport aux ventes, car celles-ci sont réglées en espèces avant que le produit ne soit remis au client. Le risque de crédit associé aux autres débiteurs n'est pas significatif étant donné que les sommes sont déduites des sommes redistribuées aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Au 31 juillet 2025 et au 31 juillet 2024, la provision pour perte pour les clients et autres débiteurs était négligeable.

Le risque de crédit associé aux accords de rachat du Plan C est atténué par le fait que la CCL est le propriétaire légal de l'actif sous-jacent. Grâce à son droit sur le fromage, la CCL dispose d'un recours si un transformateur ne respecte pas son obligation de rachat. De plus, les pertes découlant des accords de rachat du Plan C, le cas échéant, sont garanties par les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait au moyen d'une décision rendue par le CCGAL. Au 31 juillet 2025 et au 31 juillet 2024, la provision pour perte pour les accords de rachat du Plan C était négligeable.

18. Engagements

Programme d'importation de beurre

Conformément à son engagement commercial international en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994, le Canada doit importer 3 274 tonnes de beurre ou d'huile de beurre chaque année laitière. Depuis 1995, la CCL se voit attribuer ce contingent tarifaire chaque année contingente (d'août à juillet). Dans le cadre de cet engagement, l'objectif du programme d'importation de beurre et d'huile de beurre de la CCL est de veiller à ce que le contingent tarifaire de l'OMC soit entièrement importé chaque année, et redistribué dans le secteur de la surtransformation sans perturber le marché.

Pour l'année contingente 2025-2026, le contingent tarifaire a été attribué à la CCL, qui s'engage à importer la totalité des 3 274 tonnes de beurre afin que le Canada continue de respecter ses engagements commerciaux internationaux.

L'impact financier de cet engagement pour la période à venir dépendra de la fluctuation des prix internationaux, du type de produit de beurre importé et de la variation des taux de change. Le montant engagé pour acheter le beurre en vertu du contingent tarifaire de l'OMC pour la période se terminant le 31 juillet 2025 se chiffrait à 31,51 M\$ (31 juillet 2024 : 26,29 M\$).

19. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté le roi du chef du Canada.

Elle est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Commission canadienne du lait
Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 juillet 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En vertu de la norme IAS 24 – Informations relatives aux parties liées, la CCL est exemptée de certaines obligations en matière de divulgation en ce qui a trait à ses transactions et à ses soldes impayés avec les parties suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Par conséquent, la CCL divulgue une quantité d'information limitée sur ses transactions conclues avec le gouvernement du Canada et ses ministères, et avec les sociétés d'État jugées non significatives, tant individuellement que collectivement.

Les transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement significatives concernent les emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 13) et le financement par le gouvernement du Canada.

Ses autres transactions conclues avec des entités liées à une autorité publique sont individuellement et collectivement non significatives pour les périodes de présentation.

Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

Au 31 juillet 2025, comme au 31 juillet 2024, aucun emprunt ni transaction semblable avec les principaux dirigeants n'était en souffrance, et il n'y a eu aucune transaction de cette nature au cours de l'un ou l'autre des exercices.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants comptabilisé au poste « Autres créateurs » à l'état de la situation financière s'élève à 0,03 M\$ au 31 juillet 2025 (31 juillet 2024 : 0,02 M\$).

La rémunération des principaux dirigeants déclarée au poste « Salaires et avantages sociaux du personnel » dans l'état des résultats et du résultat global (perte) pour la période de présentation totalise 1,83 M\$ (31 juillet 2024 : 1,72 M\$).

20. Changement de présentation

La CCL a changé la façon dont elle présente les intérêts versés sur les emprunts et l'obligation locative dans l'état des flux de trésorerie. La modification se limite au libellé utilisé pour cette rubrique, qui a été changé à « Sorties de trésorerie – intérêts » pour mieux refléter la nature de ce montant. Ce poste comprend tous les paiements en espèces au titre des intérêts liés aux emprunts auprès du gouvernement du Canada, aux obligations locatives et à la ligne de crédit.